



## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                           |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>ÉDITO</b>                                                                                                                                              | 1        |
| <b>ABONNEMENT</b><br>– La Lettre de Psychiatrie Française                                                                                                 | 2        |
| <b>HOMMAGE</b><br>– À Claude MANDRY                                                                                                                       | 3        |
| <b>FORMATION</b><br><b>28 septembre 2018, à Marseille</b><br>– Adolescent suicidant : modalités de prise en charge et innovations                         | 4 à 6    |
| <b>NOUVELLES D'AUJOURD'HUI</b><br>– La certification : entre Kafka et Ubu                                                                                 | 7 à 9    |
| <b>ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE</b><br>– Bulletin d'adhésion 2018                                                                                 | 9        |
| <b>COLLOQUE</b><br><b>12 octobre 2018, à Paris</b><br>– Expertise et traumatismes psychiques                                                              | 10-11    |
| <b>NOUVELLES D'HIER</b><br>– Courrier du SPF sur la loi du 30-06-75                                                                                       | 12 à 14  |
| <b>COLLOQUE</b><br><b>16 novembre 2018, à Paris</b><br>– Animal parlé / Animal parlant                                                                    | 15 à 17  |
| <b>SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS</b><br>– Actualités professionnelles<br>– Bulletin d'adhésion 2018                                                   | 18<br>22 |
| <b>COMMUNIQUÉ DE LA CNAM</b><br>– Prise en charge par l'Assurance-Maladie des thérapies non médicamenteuses<br>Dispositif expérimenté dans 4 départements | 19-20    |
| <b>PROFESSION</b><br>– Le travail de réflexion et d'analyse clinique entre pairs                                                                          | 21       |
| <b>LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE</b><br>– Compétition et coopération                                                                              | 23       |
| <b>FOCALE</b><br>– La folie à deux ou folie communiquée                                                                                                   | 24       |
| <b>LIVRES EN IMPRESSIONS</b><br>– Hôpitaux en détresse patients en danger<br>– Le travail du psychanalyste<br>– La clinique du psychanalyste aujourd'hui  | 25 à 28  |
| <b>PAS DE DISCOURS SANS LECTURE</b><br>– Ouvrages récemment parus                                                                                         | 28       |
| <b>PETITES ANNONCES</b>                                                                                                                                   | 29       |
| <b>LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE</b><br>– Formations, réunions et colloques                                                                              | 30-31    |
| <b>À VOS AGENDAS</b>                                                                                                                                      | 32       |

## PAROLE ET DIRES :

## IDENTITÉS, ADOLESCENTS, EXPERTISES, ANIMAUX ET PSYCHOTHÉRAPIES

Jean-Yves COZIC  
Maurice BENSOUSSAN  
Jean-Louis GRIGUER  
David SOFFER  
François KAMMERER

**Parole** : 51 synonymes : accent, aphorisme, apophtegme, articulation, assurance, circonlocution, compliment, débit, déclaration, devise, diction, dicton, dire, discours, dit, élocution, éloquence, engagement, expression, faculté, foi, grossièreté, injure, langage, langage parlé, langue, logos, mot, observation, outrage, palabre, parabole, parler, pensée, phonation, phrase, pique, promesse, prononciation, propos, proverbe, réflexion, sentence, serment, son, terme, ton, verbe, vérité, vocable, voix. 4 antonymes : action, écrit, mutisme, silence.

**Dire** : 130 synonymes : affirmation, affirmer, ajouter, allégation, annoncer, apprendre, articuler, assertion, assurer, avertir, avouer, balancer, bavarder, bruit, certifier, chanter, chuchoter, citer, colporter, commander, communiquer, confier, confirmer, conseiller, conter, convenir, crier, débiter, décider, déclamer, déclaration, déclarer, découvrir, dégoiser, demander, dénoter, désigner, déterminer, dévoiler, dissenter, divulguer, donner, ébruiter, émettre, enfler, enjoindre, énoncer, énumérer, expliquer, exposer, exprimer, faire, faire connaître, faire remarquer, faire savoir, formuler, indiquer, informer, interjecter, jaser, juger, jurer, lâcher, lancer, lire, manifester, marquer, médire, mentionner, montrer, murmurer, narrer, nommer, observer, opposer, ordonner, parler, parole, persuader, plaire, porter, porter à la connaissance, prêcher, préconiser, pressentir, prétendre, prévenir, prévoir, proclamer, proférer, professer, prononcer, propager, propos, protester, publier, raconter, rapport, rapporter, réciter, recommander, relater, renseigner, répandre, répliquer, répondre, requérir, rétorquer, retracer, révélation, révéler, revendiquer, s'écrier, se permettre, signaler, signifier, solliciter, sommer, sortir, souffler, souhaiter, soutenir, spécifier, stipuler, témoigner, tenter, tomber, trahir, trancher, vomir. 7 antonymes : cacher, celer, déguiser, dissimuler, omettre, se taire, taire.

**Taire** : 16 synonymes : cacher, celer, couvrir, déguiser, dévorer, dissimuler, enfouir, faire disparaître, mentir, omettre, passer, passer sous silence, receler, rentrer, supprimer, voiler. 51 antonymes : affirmer, annoncer, apprendre, articuler, avertir, avouer, chanter, clabauder, colporter, communiquer, confesser, confier, consigner, conter, crier, débiter, déclarer, découvrir, dénoncer, développer, dévoiler, dire, divulguer, ébruiter, écrire, énoncer, exhiler, exposer, exprimer, faire connaître, faire deviner, faire remarquer, faire savoir, formuler, gronder, lever le voile, mentionner, montrer, narrer, porter à la connaissance, proclamer, produire, proférer, propager, publier, raconter, rapporter, relater, retracer, révéler, signaler<sup>(1)</sup>.

La chose est entendue : à 16 synonymies contre 51 et 130, taire serait plus pauvre que parler pour ne rien dire, et franchement misérable au regard de la parole dite.

C'est également entrevoir toute la complexité – en miroir ou non – de parler ou dire sur le dire ou le parler, avec en perspective celle de la dénomination et de l'éloquence. C'est aussi la raison pour laquelle l'AFP et le SPF, sans rechigner ni à la tâche ni à la différence, précisent ici leur cap en ce solstice d'été : juillet pour l'identité, septembre pour l'adolescent suicidant, octobre pour les dires d'experts judiciaires, novembre pour animaux et paroles, et à un horizon plus lointain : la sécurité sociale et les psychothérapies. Tous ces thèmes ont en commun, en plein ou en creux, la parole et les dires, qui, pour être soumis à l'arbitraire du signe tout en étant matière première de notre discipline, ne donnent lieu, exclusivement dans ce champ, qu'à peu de publications spécifiquement psychiatriques.

Un hasard ? Probablement non : c'est sur les différences que de Saussure a fondé son travail qu'un de La Fontaine, au sein d'un règne animal beaucoup plus arborescent que pyramidal, n'aurait sans doute pas décrié. Mais (de préférence sur l'air de « Paroles et paroles et paroles » de Dalida !) que sont-ils donc devenus au milieu du conflit opposant spécistes et antispécistes sur le boulevard international du « connecting people » tant adulé de nos scientifiques et statisticiens comme de nos gestionnaires de masses ?

<sup>(1)</sup> Synonymes des unités lexicales, Centre de Recherche Inter-langues sur la Signification en Contexte (CRISCO)/Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL).

## ABONNEMENT

### À NOS « GRACIEUX » LECTEURS

Nous vous rappelons que *La Lettre de Psychiatrie Française* vit essentiellement des abonnements !  
Si vous êtes attaché(e) à sa lecture et si vous souhaitez la recevoir régulièrement, **MERCI DE VOUS ABONNER.**

**Nous serions également heureux de vous compter parmi nos auteurs.**

**N'hésitez pas à nous adresser vos propositions d'articles.**

#### BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner à l'Association Française de Psychiatrie : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

#### TARIF 2018

**40 EUROS TTC** – France métropolitaine

**50 EUROS TTC** – Hors métropole

#### Vos coordonnées :

Raison sociale (Institutions) : .....

Pour l'Union Européenne, N° de TVA intracommunautaire .....

Nom\* ..... Prénom\* .....

Exercice Professionnel : ☐ Libéral ☐ Hospitalier ☐ Salarié

 ..... @ .....

\* .....

Code postal\* ..... Ville\* .....

\* .....  .....

\* Champs obligatoires

#### Votre commande :

#### Abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*

Ces tarifs ne concernent pas les membres de l'AFP et du SPF à jour de cotisation, qui bénéficient d'un tarif préférentiel.

- ☐ Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (France métropolitaine) de 40 euros TTC.
- ☐ Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (hors métropole) de 50 euros TTC.
- ☐ Je bénéficie, pendant mon abonnement, de trois lignes gratuites pour une petite annonce en format ligne.\*
- ☐ Je demande un justificatif fiscal.

\* Cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année, quel que soit le nombre de petites annonces communiquées à *La Lettre de Psychiatrie Française*.

#### Votre règlement :

par chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie.

Date :

Cachet - Signature

Pour tout renseignement, merci de contacter l'AFP  
45, rue Boussingault – 75013 PARIS

 01 42 71 41 11 –  [contact@psychiatrie-francaise.com](mailto:contact@psychiatrie-francaise.com)

## HOMMAGE

### À CLAUDE MANDRY (10 août 1945 - 3 mai 2018)

Pierre STAËL\*

CLAUDE MANDRY n'est plus.

Nous avons appris la disparition récente à l'âge de 72 ans de notre Ami Claude. Il avait été Secrétaire Général du Syndicat de mars 2001 à novembre 2005.

Nous gardons de lui le souvenir d'un homme droit, efficace et fiable. Discret dans son attitude et pondéré dans ses propos, il faisait, lors des discussions en groupe, l'économie des arguties souvent trop fâcheusement interminables pour favoriser le choix des décisions et mettre en œuvre les actions. Il nous étonnait souvent par un humour presque systématique et parfois un peu abrupt et, de ce fait, pas toujours compris par tous. Mais derrière cette façade de pince-sans-rire, son petit sourire laissait deviner un homme qui riait et même qui « se marrait », ce qui lui permettait ainsi de prendre la distance nécessaire pour se préserver de la prégnance de l'immédiateté.

Sa présence indéfectible au sein de l'équipe du SPF (jamais il ne s'est dérobé)



et la constance de son amitié ont été un soutien inestimable lors de périodes syndicales difficiles ou conflictuelles ou de négociations conventionnelles rudes. Son humour avait toujours le don de dédramatiser la situation et de remettre les choses à leur vraie place.

La vie est ainsi faite qu'il me reste le regret de n'avoir plus eu l'occasion de nous rencontrer depuis nos cessations d'activité professionnelle, mais je conserve son bon souvenir avec sourire et satisfaction d'avoir croisé pendant quelque temps son chemin.

Adieu à Claude, puisque c'est à moi que revient ce triste salut.

\* Président d'Honneur du Syndicat des Psychiatres Français.

## FORMATION

### 20 ANS APRÈS LES RECOMMANDATIONS DE L'ANAES : DE NOUVELLES PRISES EN CHARGE DE L'ADOLESCENT SUICIDANT ?



**L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE**

en collaboration avec

**l'Association Suicide et Mal-être de l'Adolescent**



**organise un colloque avec action de DPC intitulé**

## ADOLESCENT SUICIDANT : MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET INNOVATIONS

**le 28 septembre 2018, à MARSEILLE**

### ARGUMENT

En 1998 paraissaient les recommandations professionnelles de l'HAS (ex-ANAES) sur la « Prise en charge hospitalière des adolescents après une tentative de suicide ». Ce document très complet – l'un des premiers concernant la pédopsychiatrie – a influencé, voire étalonné l'ensemble des pratiques de soin et de prévention à destination des jeunes suicidants, notamment en incitant à une organisation plus rigoureuse des filières de prise en charge.

Vingt ans plus tard, la prévention des conduites suicidaires de l'adolescent reste un sujet de préoccupation majeure sur la scène nationale, comme en témoigne le dernier rapport de l'Observatoire National du Suicide. Mais le contexte, les enjeux, les constats d'aujourd'hui sont-ils les mêmes que ceux qui avaient présidé à la rédaction des recommandations de l'ANAES ? À la faveur d'une confrontation de ces recommandations aux mutations cliniques, aux progrès scientifiques, et aux évolutions des pratiques, il nous a semblé pertinent de procéder à un état des lieux des modalités contemporaines de prise en charge des adolescents suicidants.

Comment caractériser une tentative de suicide en 2018 ? Une crise suicidaire ? Y a-t-il de nouvelles formes de suicidalité adolescentes ? Le regard social sur ce sujet sensible a-t-il évolué ? Les organisations et les parcours de soins sont-ils toujours adaptés ? Des alternatives à l'hospitalisation systématiquement recommandée existent-elles ? Sous quelles formes ? À l'appui de quelles innovations ?

Faut-il recommander des interventions précoces : aux urgences ? auprès de l'adolescent, des parents ? en individuelle, en groupe ?

La durée de l'hospitalisation, le déroulement de la triple évaluation, les modalités de sortie sont autant d'étapes que nous tenterons de réactualiser.

À travers l'interrogation de recommandations qui ont pu structurer leurs standards de prise en charge, l'objectif de ce colloque sera de permettre aux soignants, aux pédopsychiatres, aux pédiatres, aux urgentistes et aux travailleurs sociaux d'actualiser leurs connaissances et leurs pratiques concernant la tentative de suicide des adolescents. Il s'agira également de susciter une réflexion interprofessionnelle et collective autour de l'opportunité d'une mise à jour des recommandations de l'ANAES.

### PUBLIC CONCERNÉ :

**Généralistes, neuropsychiatres, pédiatres, psychiatres de l'enfant et de l'adulte,  
médecins de santé publique et médecine sociale, médecins d'urgence, Infirmiers(es) (IDE)  
et Infirmières Puéricultrices Diplômées d'État (IPDE)**

### COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

David SOFFER, Charles-Édouard NOTREDAME, Maurice BENSOUSSAN,  
Jean-Yves COZIC, Jean-Louis GRIGUER, François KAMMERER, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG

## FORMATION

## PROGRAMME



### Formation continue ou action de DPC sur Adolescent suicidant : modalités de prise en charge et innovations le vendredi 28 septembre 2018, à MARSEILLE



8h30 – 9h00 : **Accueil des participants**

9h00 – 9h10 : **ALLOCUTION DE BIENVENUE**

Dr Gilbert FABRE (Marseille), Pédopsychiatre, Président ASMA.

9h10 – 9h30 : **INTRODUCTION**

Dr Yvan HALIMI (Paris), Psychiatre, Président du Comité National de Psychiatrie.

#### MATINÉE

*modérée par le Professeur David DA FONSECA (Marseille)*

9h30 – 10h00 : **Genèse des recommandations ANAES de 1998 : une mise en contexte**

Pr Jacques VEDRINNE (Lyon), Psychiatre.

10h00 – 10h45 : **De nouvelles formes de suicidalité adolescentes ?**

Pr Daniel MARCELLI (Poitiers), Pédopsychiatre, Président de la SFPEADA.

#### 10h45 – 11h00 : **Pause-Café**

11h00 – 11h45 : **Hospitalisation de l'adolescent suicidant : où, quand, comment ?**

Dr Xavier POMMERAU (Bordeaux), Pédopsychiatre.

11h45 – 12h30 : **Les adolescents à l'épreuve de la contagion suicidaire : identifications sociales, médiatiques et numériques**

M<sup>e</sup> Margot MORGIEVE (Lille), Chercheuse en sciences sociales.

#### 12h30 – 14h00 : **Pause Déjeuner (libre)**

#### APRÈS-MIDI

*modérée par le Docteur Charles-Édouard NOTREDAME (Lille)*

14h00 – 14h30 : **Le pédiatre urgentiste face à l'adolescent suicidant**

Dr Violaine BRESSON (Marseille), Pédiatre.

14h30 – 15h15 : **Les recommandations de l'ANAES face à leurs destinataires. Synthèse d'opinions**

Dr Fabienne LIGIER (Nancy), Pédopsychiatre.

#### ATELIER : **Innovations au décours de l'hospitalisation**

15h15 – 15h45 : **État de l'art des stratégies de prévention de la récurrence suicidaire chez l'adolescent : le temps de l'aigu**

Dr Bojan MIRKOVIC (Paris), Pédopsychiatre.

15h45 – 16h15 : **Formaliser la prise en charge de l'adolescent suicidant par les Thérapies Comportementales Dialectiques : l'exemple du « SECURIPLAN »**

Dr Sébastien GARNY de La RIVIÈRE (Amiens), Pédopsychiatre.

16h15 – 16h45 : **Potentialiser la prévention du suicide chez l'adolescent : repérer, veiller, décider, soigner**

Dr Sofian BERROUIGUET (Brest), Psychiatre.

17h00 – 17h15 : **SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE : Quelles opportunités pour de nouvelles recommandations ?**

Dr Yvan HALIMI (Paris), Psychiatre, Président du Comité National de Pilotage de la Psychiatrie.

## FORMATION

## BULLETIN D'INSCRIPTION



### Formation continue ou action de DPC sur Adolescent suicidant : modalités de prise en charge et innovations



**le vendredi 28 septembre 2018, à MARSEILLE**

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Française de Psychiatrie accompagné du chèque correspondant :  
45, rue Boussingault – 75013 Paris – ☎ 01 42 71 41 11 – 📠 01 42 71 36 60 ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com

|                                                                                                                  |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/> | ☎                    |
| NOM :                                                                                                            | Portable :           |
| Prénom :                                                                                                         | 📧                    |
| Date de naissance :                                                                                              | Discipline exercée : |
| Mode d'exercice professionnel :                                                                                  | N° RPPS :            |
| Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>     | N° Adeli :           |
| Cette Rencontre entre dans mon programme de DPC : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>      |                      |
| Adresse :                                                                                                        |                      |
| Code postal :                                                                                                    | Ville :              |

s'inscrit à la formation continue (soit en DPC, soit Hors DPC) du 28 septembre 2018, à MARSEILLE,  
et règle ses droits d'inscription et ses options selon le tableau ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

| DROITS D'INSCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | AVANT                                                  | APRÈS                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | le 25 août 2018<br>(le cachet de la poste faisant foi) |                                |
| <b>Formation Professionnelle</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                        |                                |
| ➤ <b>Hors DPC</b> : numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75<br>(avec prise en charge de l'employeur pour les salariés).<br>Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur.                                                                                                                         | <input type="checkbox"/> 200 €                         | <input type="checkbox"/> 230 € |
| ➤ <b>DPC</b> : N° agrément 2391 – N° de l'action : 23911800002                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                        |                                |
| • <b>Libéraux et salariés de centre de Santé</b> : Frais de DPC 570 € pris en charge par l'ANDPC (si le solde de votre enveloppe le permet, une fois le programme de DPC finalisé et validé) et indemnisation du participant (si validation de toutes les étapes).<br><b>Chèque de caution de 450 € à fournir à l'inscription.</b> | <input type="checkbox"/> 0 €                           | <input type="checkbox"/> 0 €   |
| • <b>Salariés et hospitaliers</b> : Ces frais de formation seront pris dans le cadre de la formation professionnelle. Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur).                                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> 570 €                         | <input type="checkbox"/> 570 € |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL =</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | .....                                                  | .....                          |
| Aucune inscription au titre de la formation professionnelle ou de DPC ne sera effectuée sur le lieu du colloque                                                                                                                                                                                                                    |                                                        |                                |

Le ..... 2018

Signature :

### LIEU DE LA FORMATION

Hôpital Saint Joseph – Auditorium de Vernejoul  
26, boulevard de Louvain – 13008 MARSEILLE

### RENSEIGNEMENTS

Inscriptions DPC et Formation professionnelle  
Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS  
☎ 01 42 71 41 11 – 📠 01 42 71 36 60 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com  
et aussi sur notre site Internet : [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)

Pour les autres inscriptions, merci de prendre contact à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 avec  
l'Association Suicide et Mal-être de l'Adolescent  
📧 [asma.alexia@gmail.com](mailto:asma.alexia@gmail.com)  
ou ☎ (le matin) au : 04 91 76 70 40

# Nouvelles d'Aujourd'hui...

## LA CERTIFICATION : ENTRE KAFKA ET UBU

« Suite du n° 256 de *LLPF*, p. 10 à 14 »

### LA VISITE

Daniel MOREAU\*

Vint le jour de la visite.

Nos deux experts sont homme et femme. Lui est non médecin, travaille dans le milieu hospitalier. Elle est médecin généraliste, mais a des activités, selon mes informations, comme « qualicienne » dans un établissement psychiatrique (?). Cela sous condition, car il ne faut pas savoir qui ils sont, d'où ils viennent.

Ils ne doivent pas exercer dans le domaine qu'ils contrôlent. À notre époque il n'est pas difficile de se renseigner. Ce soit-disant secret est puérile (tiens, encore !). Qu'en est-il de la transparence, non seulement affichée par les experts, mais de plus exigée de l'institution visitée ?

Nous les accueillons courtoisement, ils revendiquent la transparence, un point matinal sera fait chacun des quatre jours de la visite. Ils ne me font aucun effet, je les trouve seulement « sans vie ». Je me demande néanmoins ce qui peut faire qu'un professionnel soignant s'engage dans une telle pratique. Cela me semble peut-être signer une situation d'échec professionnel. Lors de mes rencontres avec cette collègue, je me suis demandé pourquoi elle n'était pas, ce jour-là auprès de ses patients, partant du fait que la seule vraie gratification dans notre vie professionnelle, c'est celle que nous donnent nos patients (et notre pratique). Peut-être la question est-elle hors sujet ?

La méthode est celle du patient traceur, il s'agit de choisir des dossiers patients, et de les éplucher pour y trouver tout ce qui ne va pas. J'avais un dossier à présenter, un jeune autiste, adulte, capable de communiquer car il est convenu qu'il aura un entretien avec l'expert. Il est chez nous depuis quelques années, il a fort progressé, on travaille à son orientation et sa sortie. Il n'a pas de gros problème chez nous où il fait toute sorte de choses.

Ces choses n'intéressent nullement notre expert. Elle veut vérifier que tout, je dis bien tout, est consigné dans le dossier. J'ai omis de préciser cela, il faut tout

noter et surtout ne rien noter ailleurs. Ainsi avons-nous dû faire disparaître nos notes personnelles, nos comptes-rendus personnels de réunion et synthèse. Il a fallu cacher les documents. Tout ce qui pouvait évoquer une référence psychanalytique (annonces de séminaires, colloques) a dû disparaître, car nous savons que cela est un des motifs de nos ennuis avec les tutelles. Nos experts le savent, ils n'en disent rien, tout le monde sait, c'est le règne du grand silence, et de la censure, pourquoi ne pas le dire. La référence « centre psychanalytique » qui fait notre histoire et figure sur les tampons a dû être cachée. Je n'en revenais pas !

Plutôt que de décrire par le menu deux heures de cette séance dossier, je prendrai un petit épisode signifiant. Il s'agit des premières pages où l'on trouve une chemise sur le suivi médical, très à jour, vaccinations, allergies, antécédents, traitements, vingt pages. Il y figure une courbe de poids, celle que l'on utilise dans les dossiers pédiatriques. Cela m'agace dans cette institution car pour ce jeune de vingt ans, qui n'a pas de traitement et aucun problème de poids, j'estime qu'il s'agit d'une pratique inutile et, pour le compte, aussi infantilissante. Or ma « collègue » experte pointe du doigt, en haut de la courbe un léger décrochage de deux ou trois millimètres, avant de se tourner vers moi pour me dire que la « courbe de poids c'est intéressant ! » et « l'avez-vous remarqué ? » « Qu'en pensez-vous ? » Ayant déjà eu affaire à des situations sensibles, j'ai su rester parfaitement stoïque, inexpressif, jugeant que je n'avais rien à répondre. La dame a compris le signal et est passé à autre chose, elle m'avait testé. Ai-je l'air aussi crétin qu'elle l'imaginait ?

J'ai pensé qu'elle se comportait volontairement ainsi, tester l'interlocuteur, juger du terrain, savoir si l'infantilisation et la culpabilisation avaient dépassé le monde des professionnels de base pour atteindre les médecins du lieu. Si cela est la cas, y aller carrément, sinon, faire attention. Tout un monde !

Le reste s'est bien passé, tellement nous nous étions préparés (jeu de rôle, simulations, répétitions, peaufinage des documents, affichages généralisés, badges nominatifs). Ce qui a le plus agacé nos experts

\* Psychiatre, mail : dan.moreau@wanadoo.fr

# Nouvelles d'Aujourd'hui...

était de ne rien se mettre sous la dent, même l'infirmier et les fiches de prescriptions étaient irréprochables (c'est là-dessus qu'ils « alignent » la majorité des services).

Au plus a-t-il été noté deux « écarts » qui est tout en bas de l'échelle du reproche, sur des points d'ailleurs inexacts qui proviennent de leur incompétence réelle quant à la nature de notre travail, je ne détaille pas mais ce serait un bel argument dans un séminaire spécialisé.

**En conclusion, il faudrait se garder de toute réaction rapide. Tout cela est bien le reflet de notre société infiltrée et manipulée dans le sens d'une mise aux normes, une mise en ordre qui prend des formes inquiétantes.**

Pourrons-nous continuer à travailler ? Si l'on suit strictement ces préconisations, la réponse qui s'impose est non. Pouvons-nous ménager un espace de travail où une pensée authentique, c'est-à-dire autonome, adulte, pas trop névrosée, pourra s'exercer. Comment accepter de telles dérives ? Je voudrais surtout insister sur le non-sens du procédé. Rien ne permet de prêter à ces gens une quelconque compétence pour juger nos pratiques.

Nous avons été « visités », mais je devrais plutôt dire perquisitionnés pendant quatre jours. Il a fallu ouvrir les armoires, les placards, les registres, les dossiers. À quoi cela ressemble ? J'ai questionné autour de moi, on me dit qu'il s'agirait de se protéger (qui ?) des éventuelles plaintes des patients, que trop d'institutions dysfonctionnent.

Nous ne pouvons recevoir ces arguments. Nous avons nos directions, elles contrôlent et évaluent, nous avons notre déontologie, pour ne pas dire notre morale. Nos pratiques sont rodées, nous nous formons, nous cherchons des réponses aux questions difficiles des pathologies. Il nous a été répondu par les experts que ce qui était vérifié ce n'étaient pas les pratiques, mais les dossiers. Ne le croyez pas. On vous refuse de prendre des notes de vos réunions de synthèse, de vos réunions de travail, celles qui vous permettront de réfléchir. Celles qui vous permettront des écrits cliniques.

Nous avons le droit de ne pas imposer à nos jeunes psychotiques et autistes de se laver les mains, avec un produit dangereux en attendant ainsi peut-être qu'ils s'obsessionnalisent au point de chasser le microbe. Nous essayons quotidiennement de respecter la place de l'éducatif et du thérapeutique. Nous savons aussi ce qui

revient aux parents dans l'éducation de leur enfant, fut-il autiste ou psychotique.

Nos institutions ont leurs histoires, les projets thérapeutiques y sont à chaque fois différents et il le faudrait, originaux. Les tentatives de normalisation sont, dans les pratiques psychiatriques, toujours destructives. Il conviendrait de réintégrer les processus d'évaluation et de contrôler à l'intérieur de chaque institution. Comment penser que des instances de contrôles viendraient nous protéger de patients ou de leurs familles dont nous-mêmes n'avons pas peur ? Sans quoi nous ne pourrions pas travailler auprès et avec eux et ferions mieux de changer de métier.

**Je crains qu'il s'agisse de la part des experts et de leurs commis d'une grave incompétence, celle qui empêche de comprendre la nature de l'objet que l'on veut contrôler.** Tout argument sur la nature de ce que nous faisons est évacuée, niée, incomprise. Nos professionnels ne peuvent que se sentir niés, je crains à plus long terme les effets délétères d'une telle « descente » dans notre institution. On pourrait prononcer le mot humiliation si nous ne devions nous habituer à la violence quotidienne dans le travail.

Si les professionnels de l'endroit ont pu échapper à cette mise en condition, infantilisation, culpabilisation, discours du savoir d'allure paternaliste, on peut craindre des effets à long terme. Se sont-ils sentis niés, humiliés, violentés ? On a fait intrusion dans ce monde fragile, car la relation au sujet gravement atteint est fragile de nature, longue à mettre en place, tenant à peu de chose.

L'estime d'eux même des professionnels est essentielle, ils sont déjà fort mal traités socialement, mal payés, dévalorisés dans l'échelle moderne des valeurs sociales. Que sortira-t-il du traitement ainsi subi ?

Mon experte visiteuse a reçu mon jeune patient autiste. Celui-ci est sorti quelques minutes après, assez agité, plein de stéréotypies, qu'il avait de moins en moins en temps normal. Nous pourrions tous témoigner de l'anxiété soulevée chez les patients (mais nous ne pourrions le faire). Il a fallu être vigilant auprès de certains que nous avons dû éloigner de nos visiteurs. L'une d'elles dont le symptôme principal est un jeu exubérant de la parole, criait tout haut ce qu'il fallait surtout ne pas dire des experts, et que tout le monde pensait tout bas. Nous lui avons organisé une sortie.

# Nouvelles d'Aujourd'hui...

La méthode, de nature policière (je regrette le terme car les policiers, les vrais, sont respectables, ils font eux, leur vrai métier), est préoccupante et détestable. Pourrait-on imaginer entreprise ou administration où un étranger au domaine, viendrait un jour en sus de la hiérarchie, vider tous les placards, les tiroirs, éplucher les documents, demander le pourquoi du comment sur tout, imposer des normes étrangères au travail qui se fait ? On évoquerait un grave désordre, une remise en cause de la hiérarchie fonctionnelle de l'endroit. On évoquerait la nécessaire culture d'entreprise, la vraie, celle qui sait exploiter au mieux les compétences, absorber et gérer les crises.

Même la saisie judiciaire d'un dossier est mieux protégée et gérée que ce simulacre d'évaluation.

Nos références, notre culture, notre compétence se voient niées, au moment où elles seraient à protéger face à une demande sociale de plus en plus pressante. La réalité d'un monde socio-économique, culturel, intellectuel de plus en plus clivé entre une catégorie de « hiérarques et leurs commis comptables » qui domine et écrase tout, et un « monde réel » qui subit, se voit bien dans cet épisode.

**Comment avons-nous perdu à ce point tout pouvoir dans nos institutions ? Que ferons-nous de cette constatation ?**

## ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

**ADHÉREZ  
POUR 2018**



**À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE**

Pr ☐ Dr ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Raison Sociale ☐

✉ : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

📧 : ..... @ .....

☎ : ..... 📠 .....

📌 **Règle sa cotisation pour l'année 2018 (tarif valable jusqu'au 31-12-2018), pour un montant de :**

**MEMBRES TITULAIRES**

Psychiatres en exercice ..... **250 €**

**MEMBRES ASSOCIÉS**

Psychiatres en formation et autres personnels de la santé mentale ..... **230 €**

**MEMBRES HONORAIRES**

Psychiatres n'exerçant plus ..... **150 €**

**PERSONNES MORALES**

Associations, administrations ou organismes concernés par les buts de l'AFP ..... **310 €**

**INTERNES, ÉTUDIANTS – 30 ANS** (joindre un justificatif) ..... **86 €**

📌 Règlement par chèque établi à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie

📌 Des justificatifs distincts vous seront adressés pour :

- la cotisation,
- l'abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*,
- l'abonnement à *Psychiatrie Française*.

Fait à : ..... le : ..... Signature :

Bulletin d'adhésion à retourner à l'AFP – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11

📧 [contact@psychiatrie-francaise.com](mailto:contact@psychiatrie-francaise.com) – 🌐 [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)

## COLLOQUE



**L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE**

**PROPOSE**  
un colloque sur le thème

## **EXPERTISE ET TRAUMATISMES PSYCHIQUES**

**le vendredi 12 octobre 2018, à PARIS, de 9h00 à 18h00**

**Salle de conférence de l'AQND**  
92 bis boulevard du Montparnasse (14<sup>ème</sup> arrondissement)

### **ARGUMENT**

Cette année encore, l'AFP a choisi de s'intéresser au champ de l'expertise.

Nous restons en effet attachés à ce que ce champ de notre pratique conserve ses principes éthiques et nous refusons la tendance actuelle de certains à l'expertise sommaire, simples alibis dans une procédure.

Notre fil rouge, cette année, sera une question nosographique, dans la suite du travail de l'AFP sur l'élaboration d'une nouvelle classification des troubles mentaux : le concept de névrose post-traumatique n'est-il pas plus pertinent que celui de l'état de stress post-traumatique ?

En matière de traumatisme psychique, les événements qui ont récemment frappé notre pays, ont cruellement actualisé cette question.

Comment mener sereinement les opérations d'expertise ? Comment évaluer le préjudice subi et les séquelles, tant sont dérisoires ces éléments au regard de la souffrance subie ? Peut-on quantifier la douleur ? C'est pourtant ce que la Justice nous demande dans la mission établie par le magistrat.

Dans ce colloque, nous confronterons et débattrons de points de vue divers : psychiatres, psychanalystes, juristes.

### **AVEC LES INTERVENTIONS DE :**

**V. GRAMOND, F. KAMMERER, J.-P. OLIÉ (sous réserve), N. PUIG VERGÈS, M. SCHWEITZER**

### **COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :**

Jean-Yves COZIC, Jean-Louis GRIGUER, Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN,  
François KAMMERER, Lydia LIBERMAN GOLDENBERG

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :

[secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com)

ou visiter notre site internet : [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)

## COLLOQUE

## BULLETIN D'INSCRIPTION



### EXPERTISE ET TRAUMATISMES PSYCHIQUES

**le vendredi 12 octobre 2018, à PARIS**

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Française de Psychiatrie accompagné du chèque correspondant :  
45, rue Boussingault – 75013 Paris – [secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com)

|                                                                                                                  |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/> | ☎                    |
| NOM :                                                                                                            | Portable :           |
| Prénom :                                                                                                         |                      |
| Date de naissance :                                                                                              | Discipline exercée : |
| Mode d'exercice professionnel :                                                                                  | N° RPPS :            |
| Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>     | N° Adeli :           |
| Cette Rencontre entre dans mon programme de DPC : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>      |                      |
| Adresse :                                                                                                        |                      |
| Code postal :                                                                                                    | Ville :              |

prendra part au colloque du 12 octobre 2018, à Paris

et règle ses droits d'inscription et ses options selon le tableau ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

| DROITS D'INSCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | AVANT                                                       | APRÈS                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | le 10 septembre 2018<br>(le cachet de la poste faisant foi) |                                |
| Tarif Général                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> 100 €                              | <input type="checkbox"/> 130 € |
| Membres de l'AFP (sur justificatif) (cf. bulletin d'adhésion page 9)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/> 50 €                               | <input type="checkbox"/> 70 €  |
| Étudiants de moins de 30 ans ; internes ; demandeurs d'emploi (sur justificatif)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> 25 €                               | <input type="checkbox"/> 40 €  |
| Formation Professionnelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> 200 €                              | <input type="checkbox"/> 250 € |
| <p>➤ Hors DPC : numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75 (avec prise en charge de l'employeur pour les salariés)</p> <p>➤ DPC* : (N° agrément 2391) – Sous réserve de l'accord de l'ANDPC concernant le programme.<br/> <b>Nous contacter soit par téléphone ☎ 01 42 71 41 11 – soit par mail ✉ <a href="mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com">secretariat@psychiatrie-francaise.com</a></b></p> <p>• <b>Libéraux et salariés de centre de Santé : Frais de DPC pris en charge par l'ANDPC et indemnisation du participant (si validation des 3 étapes), chèque de caution de 450 € à fournir à l'inscription</b></p> <p>• <b>Salariés et hospitaliers :</b> Ces frais de formation seront pris en charge par votre établissement dans le cadre de la formation professionnelle. Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur</p> |                                                             |                                |
| TOTAL GÉNÉRAL = .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                             |                                |
| <b>TARIF UNIQUE SUR PLACE : 160 €</b><br>(les inscriptions au titre de la formation professionnelle ne sont pas assurées sur place)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                             |                                |

Le ..... 2018

Signature :

### INFORMATIONS PRATIQUES

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, ne seront prises en compte que les 200 premières réponses parvenues.
- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé par lettre recommandée **15 jours avant la date du colloque**.
- **Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 30 euros non remboursables.**

### LIEU DU COLLOQUE

Salle de conférences de l'AQNDP, 92, bis boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS

### RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS  
 ☎ 01 42 71 41 11 – ✉ 01 42 71 36 60 – ✉ [secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com)  
 et aussi sur notre site Internet : [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)

# Nouvelles d'Hier...

*Retour vers... la loi du 30 juin 1975, dite d'« Orientation en faveur des personnes handicapées ».*

*Cette loi présentée par Simone Veil, alors Ministre de la Santé, semble faire l'objet, après plus de 40 ans, d'un consensus médiatique soulignant son « avant-gardisme ».*

*Dans les deux textes signés Charles Brisset que nous vous proposons, sont magistralement explicitées les dérives que les psychiatres voyaient poindre, justifiant leur opposition au décret d'application du 15 décembre 1975.*

*Voici donc une lettre syndicale du 22 mars 1976, et un écrit du 10 juin 1976 demandant la « révision de ces textes ».*

## SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

**Siège social : 23, rue Pradier – 92410 – VILLE-D'AVRAY**

**Président : Professeur Th. KAMMERER (Strasbourg)**

**Secrétaire Général : Docteur Ch. BRISSET (Ville-d'Avray)**

Le 22 mars 1976

À TOUS LES MEMBRES DU SYNDICAT

Mon Cher Collègue,

Vous avez été avisé par la circulaire syndicale du 21.1.76 de l'action entreprise par nous, à la demande de l'Assemblée Générale du 18.1.76 contre le décret du 15.12.75. Ce décret, pris en application de la Loi d'Orientation sociale du 30.6.75 institue une commission départementale, une commission de circonscription et une équipe technique qui seront chargées d'orienter les handicapés vers les solutions pédagogiques ou thérapeutiques qui leur paraîtront les meilleures. L'octroi des subventions prévues par la Loi d'Orientation dépendra entièrement des décisions de ces instances. C'est dire le danger pour les handicapés mentaux de dispositions qui, dans les textes initiaux, désorganisaient l'équipement de la psychiatrie d'enfants et d'adolescents. Vous trouverez dans le n° 1-1976 de *Psychiatrie Française* qui va paraître dans quelques jours, la critique de ce décret, contre lequel nous avons de solides arguments juridiques à faire valoir. Nous avons donc décidé, lors de notre Assemblée Générale, d'attaquer le décret, d'abord par un « recours gracieux » devant le Ministre de la Santé, puis, s'il est nécessaire, par un recours contentieux devant le Conseil d'État. Notre recours a été déposé le 5 février 1976.

1. **Ce recours a déclenché, – tardivement – la concertation.** Le jeudi 4 mars, nous étions en effet convoqués au Secrétariat d'État à l'Action Sociale par le Chef de Cabinet de M. Lenoir, afin d'étudier avec les fonctionnaires du Secrétariat d'État à l'Action Sociale les termes d'une circulaire de 34 pages destinée à mettre en œuvre le décret. Il est hors de doute, comme nous l'avons fait remarquer au Chef de Cabinet, que c'est notre action contentieuse qui a permis cette tardive concertation. Nous devons donc tous nous féliciter de la rapidité avec laquelle nos Commissions spécialisées se sont emparées de la question, et de l'appui que leur ont donné, d'une part l'approbation unanime de notre Assemblée Générale, d'autre part l'accord de toutes les Organisations Psychiatriques.
2. **Nous agissons en commun avec toutes les Organisations Psychiatriques.** Lors de la préparation du texte de notre recours contre le décret, le Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux, le Syndicat des Psychiatres Privés, et l'Association Nationale des Médecins de Santé Mentale Infantile ont demandé à être nommément cités dans le recours, parmi les plaignants. Comme d'autre part le Syndicat des Psychiatres Saliés (CGC) avait de son côté écrit une lettre motivée au Ministre de la Santé allant dans le même sens, nous pouvons dire que c'est au nom de l'ensemble de la psychiatrie que nous avons déclenché cette action ; elle est un exemple de notre rôle fédératif.
3. **Ce qui a été obtenu.** Pour ce qui concerne la circulaire dont il a été question plus haut, des rencontres successives se sont déroulées depuis le 4.3.76. Le 11.3, nos représentants et ceux des autres formations psychiatriques ont rencontré à nouveau M. Fragonard et les fonctionnaires de l'Action Sociale, tandis que la Direction Générale de la Santé était plus ou moins laissée de côté ; aussi bien la direction indiquée par le décret tourne le dos à certains points de doctrine qui étaient jusqu'à présent défendus par la Direction Générale de la Santé. Cette nouvelle discussion a été suivie de plusieurs autres, en plus petit comité, car le Cabinet Lenoir était fort pressé de faire paraître sa circulaire. D'importants amendements ont, grâce à tout ce travail, pu être obtenus, de telle sorte que le texte qui va être adressé dans les Départements pour application tient enfin compte de l'existence de la psychiatrie publique et privée, et qu'un certain nombre d'écueils très dangereux des premiers textes aura disparu.

Nous ne pouvons encore publier les termes de cette négociation tant que la circulaire n'est pas définitivement adoptée ; vous en serez informés dans, le numéro 2-1976 de *Psychiatrie Française* qui paraîtra fin avril/début mai.

# Nouvelles d'Hier...

Ces améliorations permettent de lever la consigne de non-collaboration aux structures mises en place par le décret, consigne que nous vous avons donnée dans notre première circulaire. Il nous semble maintenant au contraire préférable de pénétrer dans ces nouvelles structures, de manière à les amender encore de l'intérieur, et à en surveiller l'application.

4. *Nous maintenons notre recours contre le décret.* Tout va dépendre en effet de l'application des textes. Avoir obtenu une amélioration des textes constitue un progrès, mais il ne faut pas nous dissimuler que, même amendés, ces textes contiennent encore des dangers graves ; la tendance à exclure le psychiatre du domaine de l'enfance handicapée au profit des structures pédagogiques constitue le fond de l'inspiration du décret. C'est à l'application que nous pourrions juger si les amendements obtenus ont réellement amélioré les choses.

Il convient donc, d'une part, au niveau des instances syndicales de maintenir la pression sur le Ministère par la poursuite de notre recours – arme qui s'est montrée efficace et qui est pratiquement la seule entre nos mains –, et d'autre part *au niveau de la base, c'est-à-dire de tous les psychiatres concernés, d'observer avec vigilance le fonctionnement des nouvelles institutions.* Si nous décidons d'y participer loyalement, c'est parce que la Loi d'Orientation du 30.6.75 apporte des progrès notables dans l'indemnisation matérielle des handicaps. De telles améliorations ne peuvent avoir que notre assentiment. Mais ces améliorations ne doivent pas se faire au détriment des traitements psychiatriques dont ont besoin les handicapés mentaux ; c'est cela qui justifie notre vigilance.

Veuillez recevoir, mon Cher Collègue, mes meilleures salutations.

**Charles BRISSET**  
Secrétaire Général

## L'OPPOSITION DES PSYCHIATRES AU DÉCRET DU 15.12.75, PRIS EN APPLICATION DE LA LOI D'ORIENTATION SUR LES HANDICAPÉS DU 30.6.75

Le 10 juin 1976

C'est l'unanimité du corps psychiatrique qui a ressenti comme une erreur grave le décret du 15 décembre 1975, erreur encore aggravée par la circulaire du 22 avril 1976. Indépendamment des arguments juridiques qui ont permis d'attaquer ce décret devant le Conseil d'État, les psychiatres formulent à l'égard des dispositions prises par l'Administration un ensemble de griefs d'ordre technique et d'ordre humain.

1. *Ces textes remettent en cause la politique du Ministère de la Santé à l'égard de l'enfance inadaptée.* Depuis 1960, mais surtout par les circulaires du Ministère de la Santé du 16 mars 1972 et du 9 mai 1974, une politique était préconisée, qui correspondait aux orientations modernes de l'approche des enfants et des adolescents inadaptés, approche étendue à leur cadre familial et scolaire. Cette politique est celle d'une action globale, évitant au maximum la ségrégation de ces enfants, fondée sur l'écoute de leur demande, l'étude du problème ou des conflits en cause, le dialogue direct avec les intéressés. Tout cela pour assurer dans chaque cas, pour chaque enfant pris isolément, la meilleure solution au moment choisi. Et cette solution est éminemment révisable, elle ne doit pas engager artificiellement l'avenir par des mesures administratives qui méconnaissent le caractère évolutif des troubles et le caractère dynamique des conflits.

Les lois du 30 juin et les textes d'application prennent le contre-pied de cette orientation (J.-L. Lang). « Ils tournent le dos au travail issu de relations humaines spontanées... Ils les remplacent par une organisation administrative qui veut institutionnaliser le dialogue en l'enfermant dans des structures artificielles (les Commissions). » Ces textes créent « un ensemble contraignant qui tient en subordination les moyens précédemment mis en place dans un esprit ouvert et vivant » (Pr R. Mises).

2. La création de *Commissions départementales* institue des lieux de décision où ceux qui décident *n'auront aucune responsabilité à l'égard des soins préconisés.*

Il y a là une contradiction que tout médecin se doit de relever quant à la règle de la pratique médicale. Celui qui fait un diagnostic et décide d'un traitement doit en assumer la responsabilité. Ici, au contraire, les Commissions départementales jugeant sur dossiers, sans voir l'enfant, devront « désigner les établissements ou les services dispensant l'éducation spéciale » (circulaire du 22 avril – 11.100). Elles « dégageront les orientations appropriées » (11.110 à 11.130), vers « des enseignements de soutien ou d'adaptation », des « appuis particuliers d'aide psycho-pédagogique, des rééducations et des traitements ambulatoires, etc... ».

Sans doute les Commissions « respecteront le libre choix des familles » (11.112). Mais ce « libre choix » sera singulièrement restreint par le processus compliqué des décisions et par la contrainte que fera peser sur les familles le pouvoir financier entièrement donné à ces commissions.

# Nouvelles d'Hier...

On voit aussi par les citations précédentes, la confusion entretenue d'un bout à l'autre de ces textes entre l'obligation scolaire et les soins utiles à l'enfant inadapté. L'usage de mots vagues comme « enseignement de soutien ou de réadaptation, aide psycho-pédagogique », etc... montre l'ambiguïté de la rédaction de ces textes, qui sont, historiquement, le fait d'un compromis entre la *Direction des Écoles* et le *Secrétariat d'État à l'Action Sociale* (en-tête de la circulaire du 22 avril). Il ne manque que le point de vue de la Santé.

Soulignons fortement ce point : c'est la première fois, en France, qu'un contrôle de soins sera demandé à une structure purement administrative, qui jugera de la poursuite des soins, par une *décision prise au nombre de voix*. L'institution de ce tribunal crée une nouvelle déontologie.

3. *Le Handicap mis à la place de la demande de soins*. Les textes en cause manifestent un excès de soucis administratifs et une recherche de solutions technologiques dans un domaine où les problèmes réels sont trop complexes et trop évolutifs pour se laisser enfermer dans des définitions claires et dans des dispositions générales.

L'envoi d'enfants, par les Commissions, dans *des services ou des institutions qui ne les connaîtront pas* est-il admissible ? Comment un travail thérapeutique sérieux peut-il être envisagé pour les enfants ? Comment les institutions ou services s'y prendront-ils à l'égard d'enfants qui ne leur conviennent pas, pour des raisons sérieuses, qui tiennent à la connaissance que chaque thérapeute a et doit avoir de ses propres capacités et de celles de son équipe ? Peut-on faire un traitement *sur ordre* ?

L'exemple de la Loi de 1954 sur les « alcooliques dangereux » a montré l'écueil de la formule qui consiste à prescrire un traitement obligé. Le thérapeute est, par une mesure d'ordre, placé dans une position impossible, vouée à l'échec.

La coupure entre l'équipe de dépistage (seule prévue par les textes) et l'équipe soignante est organisée, alors que c'est une erreur technique.

4. *Des situations figées*. Tout un travail du Ministère de la Santé depuis 1960 consistait, dans le domaine considéré, à effacer la coupure entre « l'enfance inadaptée » et la « psychiatrie de l'enfant », et à combler ainsi le fossé entre l'enfant normal et l'enfant inadapté. Les textes actuels, en créant des rouages où tout doit être défini, classé, prévu, tendent à figer les situations. L'enfant est consacré comme « handicapé ». Les textes ignorent et rejettent la souplesse et la légèreté de nombreuses prises en charge pour les remplacer par des classifications, et la rencontre de deux fichiers : celui des handicaps et celui des établissements.

« Il ne peut en résulter que deux conséquences : ou bien un débordement des cadres administratifs prévus laissant le champ libre aux contingences locales, aux soucis d'opportunité, aux solutions précipitées dictées par l'urgence, et c'est "l'organisation de la paye", – ou bien une accentuation du caractère automatique et systématisé des modalités de "prise en charge" où la concordance des mesures prévues par la loi d'orientation et des moyens par la loi sur les institutions sera assurée de façon impersonnelle par la correspondance entre une classification des troubles et catégories d'enfants (leur dossier puis leur fiche) et un classement des services et établissements (le fichier déjà prévu) – soit très vraisemblablement par ordinateur ou ce qui en tiendra lieu.

« Le temps de la décision et celui du contrôle viennent ici soit remplacer, soit nier, pour le moins transformer le sens de tout le travail préalable, en engageant enfant, famille et institution dans une voie désormais fermée elle aussi à toute compréhension du sens des démarches en cours, voie plus ou moins figée dans une prospective tracée à l'avance et engageant ainsi gravement le destin de l'enfant » (Lang).

5. D'autres reproches de détails (mais importants) peuvent encore être articulés.

*Le rôle des secrétariats* deviendra démesuré, dans des Commissions nombreuses, composées de personnalités plus ou moins compétentes (prédominance des enseignants) en matière de santé mentale, et qui seront réunies pour juger *sur dossiers*.

N'insistons pas sur la lourdeur et la complexité des démarches.

Ni sur la tentation pour certaines familles de rechercher le handicap générateur de subsides. Les préoccupations financières qui ont été l'une des bases de la démarche administrative risquent d'être déjouées par les défauts congénitaux de l'appareil prévu par les textes.

## CONCLUSION

Pour ce qui concerne le domaine de la psychiatrie, ces textes négligent le *contact* et le *contrat* entre l'intéressé et sa famille, d'une part, et d'autre part le personnel qui prendra pour un temps en charge l'avenir d'un développement difficile. « Nous avons affaire à de l'humain, et pas seulement à un quotient intellectuel, une surdité, un "handicap". Il y a dans la conception du handicap organisée par ces textes, une lourde erreur, et dans la conception de « l'usage » des psychiatres et des équipes de soignants une méconnaissance de leur travail. Aussi demandons-nous la révision de ces textes. »

Charles BRISET

## COLLOQUE



## L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

### PROPOSE

un colloque sur le thème

## ANIMAL PARLÉ / ANIMAL PARLANT

le vendredi 16 novembre 2018, à PARIS

### ARGUMENT

S'inscrivant directement dans le sillage du récent colloque « *Quelle causalité psychique en 2017 ?* » et de celui, programmé en juillet prochain, « *L'identité* », « *Animal parlé / Animal parlant* » souhaite interroger la spécificité de la parole au regard des nouveaux modèles de pensée et de comportement issus de l'éthologie ainsi que leurs influences sur l'exercice de la psychiatrie et de ses multiples « *talking cures* ».

Le choix de cette interrogation est le fruit d'occurrences multiples.

- D'abord et conjointement à la neurobiologie, l'actuel essor phénoménal de l'éthologie avec ses conséquences épistémologiques comme éditoriales tant dans le domaine scientifique que grand public.
- L'actualité nous rappelle le rôle pionnier de l'ouvrage « *Psychiatrie animale* »<sup>(1)</sup>, paru en 1964 et dirigé par Abel Brion et Henri Ey avec la portée et l'efficacité de sa pensée organisationnelle. Parallèlement à ce colloque, le Créhey<sup>(2)</sup> vient d'en décider sa réédition dont la première partie devrait paraître en septembre prochain.

Sous le titre « *Animal parlé : réalité naturelle ou fiction ?* » la matinée du colloque prévoit les interventions de trois personnalités dont nous ne publions ici que quelques références à défaut de leurs imposantes bibliographies : **Georges CHAPOUTHIER**<sup>(3)</sup> traitera de l'émergence de la pensée par paliers successifs non sans oublier les maladies mentales, pour aboutir à l'homme vu à la fois en continuité et en discontinuité avec ses cousins les animaux. Sans concession aucune sur les analogies et les inférences anthropomorphiques, **Michel KREUTZER**<sup>(4)</sup> abordera les difficiles choix des éthologues : humaniser l'animal ou naturaliser l'humain. Alors même que l'animal et le cerveau, qui apparaissent aujourd'hui dans bien des disciplines comme l'alpha et l'oméga des interrogations, laissent de côté le sujet, son identité et son désir d'existence. Thèmes sur lesquels les éthologues pourraient cependant avoir à dire.

Nous ne disposons pas encore du titre et de l'argument de **Francis WOLFF**. Mais ses textes antérieurs ont développé d'une part<sup>(5)</sup> « l'utopie animaliste » et d'autre part<sup>(6)</sup> la primauté sous conditions de l'homme comme animal rationnel (l'homme antique), propriété qui lui serait spécifique parmi les autres espèces vivantes et au sein des autres figures étudiées : la substance pensante (l'homme classique), le sujet assujéti (l'homme structural) et l'animal comme les autres (l'homme neuronal).

L'après-midi, dont l'élaboration n'est pas terminée, prévoit actuellement trois interprètes de la question « *Usages et limites des représentations comportementales et neurobiologiques du monde animal en psychiatrie : la parole garde-t-elle un sens et des fonctions spécifiques ?* ». Pour **Christian SIMATOS** nous parlons de monde animal en nous y incluant. Or, comment s'assurer de ce dont est fait notre propre monde ? Nous lui appartenons il ne nous appartient pas, nous n'en sommes pas les maîtres, seulement les interprètes. En conséquence de cet embarras il nous revient d'analyser ce qui nous détermine à poser des questions comme celles de ce colloque. **Nicole KOECHLIN** interrogera la place de l'animisme dans la pensée scientifique que **Boris CYRULNIK** éclairera de son talent qui a excellemment situé la question du langage dans son survol de « *Psychiatrie animale* ».

Pour des raisons temporelles, la proximité animale, notamment dans certains abords psychothérapeutiques ou les pratiques dites psychiatriques des vétérinaires et les questions spécifiques concernant les animaux domestiques feront l'objet d'un autre colloque programmé **le 14 juin 2019**.

<sup>(1)</sup> Desclée de Brouwer, 605 pages. Henri Ey en a postérieurement regretté le titre.

<sup>(2)</sup> Cercle de recherche et d'édition Henri Ey, présidé par Patrice BELZEAUX.

<sup>(3)</sup> Les racines de la complexité en mosaïque, *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 2018/1 (Tome 134), 8 pages, disponible sur Cairn info.

<sup>(4)</sup> *L'Éthologie*, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 2017, 127 pages.

<sup>(5)</sup> *Trois utopies contemporaines*, Fayard, 2017, 180 pages.

<sup>(6)</sup> *Notre humanité. D'Aristote aux neurosciences*, Fayard, 2010, 383 pages.

### COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Jean-Yves COZIC, Jean-Louis GRIGUER, François KAMMERER, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG, Christian PORTELLI, David SOFFER

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante : [secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com) ou visiter notre site internet : [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)

## COLLOQUE

## PRÉ-PROGRAMME



### ANIMAL PARLÉ / ANIMAL PARLANT

**le vendredi 16 novembre 2018, à PARIS**

**9h00 – 9h05 : OUVERTURE DE LA JOURNÉE**

#### MATIN

*Animal parlé : réalité naturelle ou fiction ?*

**9h05 – 9h15 : La réédition de « psychiatrie animale »**  
Dr Patrice BELZEAUX (Perpignan), Psychiatre, Président du CREHEY.

**9h15 – 10h00 : L'émergence de la pensée, l'animal, l'homme...**  
Dr Georges CHAPOUTHIER (Paris), Philosophe et neurobiologiste, Directeur de recherche émérite au CNRS.

**10h00 – 10h15 : Discussion avec la salle**

**10h15 – 11h00 : Humaniser l'animal ou naturaliser l'humain ? Les difficiles choix des éthologues**  
Pr Michel KREUTZER (Paris), Professeur émérite d'éthologie à l'Université Paris Nanterre.

**11h00 – 11h15 : Discussion avec la salle**

**11h15 – 11h30 : Pause**

**11h30 – 12h15 : Titre non encore communiqué**  
Pr Francis WOLFF (Paris), Professeur émérite de philosophie à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm.

**12h15 – 12h30 : Discussion avec la salle**

**12h30 – 14h00 : Déjeuner libre**

#### APRÈS-MIDI

*Usages et limites des représentations comportementales et neurobiologiques du monde animal en psychiatrie : la parole garde-t-elle un sens et des fonctions spécifiques ?*

**14h00 – 14h45 : Animal, qui es-tu ?**  
Christian SIMATOS (Paris), Psychanalyste, (sous réserve).

**14h45 – 15h00 : Discussion avec la salle**

**15h00 – 15h15 : Pause**

**15h15 – 16h00 : Titre non encore communiqué**  
Dr Boris CYRULNIK (La Seyne-sur-Mer), Psychiatre.

**16h00 – 16h15 : Discussion avec la salle**

**16h15 – 17h00 : Quelques questions sur l'animisme comme Epistémè**  
Dr Nicole KOECHLIN (Paris), Psychiatre.

**17h00 – 17h15 : Discussion avec la salle**

**17h15 – 17h30 : CONCLUSION DE LA JOURNÉE**

## COLLOQUE

## BULLETIN D'INSCRIPTION



### ANIMAL PARLÉ / ANIMAL PARLANT

**le vendredi 16 novembre 2018, à PARIS**

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Française de Psychiatrie accompagné du chèque correspondant :  
45, rue Boussingault – 75013 Paris – [secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com)

|                                                                                                                  |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/> | ☎                    |
| NOM :                                                                                                            | Portable :           |
| Prénom :                                                                                                         | ☎                    |
| Date de naissance :                                                                                              | Discipline exercée : |
| Mode d'exercice professionnel :                                                                                  | N° RPPS :            |
| Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>     | N° Adeli :           |
| Cette Rencontre entre dans mon programme de DPC : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>      |                      |
| Adresse :                                                                                                        |                      |
| Code postal :                                                                                                    | Ville :              |

prendra part au colloque du 16 novembre 2018, à Paris

et règle ses droits d'inscription et ses options selon le tableau ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

| DROITS D'INSCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | AVANT                                                     | APRÈS                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | le 12 octobre 2018<br>(le cachet de la poste faisant foi) |                                |
| <b>Tarif Général</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/> 100 €                            | <input type="checkbox"/> 130 € |
| <b>Membres de l'AFP</b> (sur justificatif) (cf. Bulletin d'adhésion en page 9)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> 50 €                             | <input type="checkbox"/> 70 €  |
| <b>Étudiants de moins de 30 ans ; internes ; demandeurs d'emploi</b> (sur justificatif)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <input type="checkbox"/> 25 €                             | <input type="checkbox"/> 40 €  |
| <b>Formation Professionnelle</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/> 200 €                            | <input type="checkbox"/> 250 € |
| <p>➤ <b>Hors DPC</b> : numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75 (avec prise en charge de l'employeur pour les salariés)</p> <p>➤ <b>DPC*</b> : (N° agrément 2391) – <b>Sous réserve de l'accord de l'ANDPC concernant le programme.</b><br/> <b>Nous contacter soit par téléphone ☎ 01 42 71 41 11 – soit par mail ✉ <a href="mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com">secretariat@psychiatrie-francaise.com</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Libéraux et salariés de centre de Santé</b> : <b>Frais de DPC pris en charge par l'ANDPC et indemnisation du participant (si validation des 3 étapes), chèque de caution de 450 € à fournir à l'inscription</b></li> <li>• <b>Salariés et hospitaliers</b> : Ces frais de formation seront pris en charge par votre établissement dans le cadre de la formation professionnelle. Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur</li> </ul> |                                                           |                                |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL =</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                           |                                |
| <b>TARIF UNIQUE SUR PLACE : 160 €</b><br>(les inscriptions au titre de la formation professionnelle ne sont pas assurées sur place)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                           |                                |

Le ..... 2018

Signature :

### INFORMATIONS PRATIQUES

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, ne seront prises en compte que les 200 premières réponses parvenues.
- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé par lettre recommandée **15 jours avant la date du colloque.**
- **Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 30 euros non remboursables.**

### LIEU DU COLLOQUE

Salle de conférences de l'AQNDP, 92, bis boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS

### RENSEIGNEMENTS

**Association Française de Psychiatrie** – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS  
 ☎ 01 42 71 41 11 – ✉ 01 42 71 36 60 – ✉ [secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com)  
**et aussi sur notre site Internet : [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)**

## SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

### ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Rubrique dirigée par Maurice BENSOUSSAN\*

Juin-Juillet 2018

Lors de cette longue gestation structurant l'expérimentation du remboursement par l'assurance-maladie des thérapies non médicamenteuses pour les troubles en santé mentale d'intensité légère à modérée le *Syndicat des Psychiatres Français* a soutenu sans faille son inscription dans le parcours de soins. (Cf. page 19.)

\* \* \*

Travailler, à l'instar des psychiatres exerçant dans le service public hospitalier ou le milieu associatif, avec les psychologues est aujourd'hui une nécessité pour les psychiatres libéraux. Cette complémentarité est à rechercher pour nous dans le cadre du parcours de soins. Cette expérimentation concerne des patients qui fréquemment ne sont pas adressés au psychiatre par leur médecin traitant. Celui-ci et lui seul pourra prescrire une première série de séances d'accompagnement psychologique remboursée par l'assurance-maladie. En cas d'insuffisance d'efficacité, d'échec ou d'aggravation clinique, l'avis du psychiatre sera sollicité pour une évaluation et éventuellement prescrire des séances de psychothérapie structurée menée par un non-médecin. Les psychiatres des quatre départements pilotes doivent se mobiliser pour se rendre disponibles et donner leurs avis en concertation avec le généraliste et le psychologue.

C'est une ouverture vers des partenariats compliqués jusque-là à mettre en place en pratique libérale ambulatoire par défaut de reconnaissance des parcours et des spécificités professionnelles. Demain ces partenariats amélioreront les conditions d'exercice de la psychiatrie libérale en portant des organisations de proximité permettant des prises en charge plus efficaces et une meilleure intégration des différentes compétences.

\* \* \*

Le 1<sup>er</sup> juin 2018, la dernière revalorisation tarifaire APY est passée à 62,50 €. Il s'agit d'une consultation pour avis demandée par le médecin traitant qui peut être complétée dans les 4 mois de deux consultations, cotées chacune 46,70 € (CNPSY + MPC + MCS). Par exemple cette lettre-clé APY pourra tout à fait s'appliquer pour cette consultation d'avis dans le cadre de la concertation pluriprofessionnelle de l'expérimentation de la CNAM sur le remboursement de thérapies non médicamenteuses.

\* \* \*

Nous attendons toujours la publication au Journal Officiel de la compensation négociée avec l'assurance-maladie de la hausse de la CSG valable en 2018, car l'an prochain cette hausse sera totalement compensée par les cotisations de la retraite de base à la CARME.

\* \* \*

La commission des comptes de la sécurité sociale fait état d'un déficit du régime général et du FSV (fonds de solidarité vieillesse) ramené à seulement 300 millions d'euros pour 2018, contre 5,1 milliards d'euros en 2017, et 2,2 milliards d'euros par rapport à la prévision de l'automne dernier. L'amélioration de cette prévision est surtout due à une meilleure rentrée des cotisations sociales dans un contexte de croissance.

\* \* \*

Le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance-Maladie (HCAAM) plaide pour une réforme radicale du système de santé. Il propose un nouveau schéma d'organisation des soins centré sur les bassins de vie couverts par les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) en lieu et place de l'hospitalo-centrisme représenté par les GHT.

\* \* \*

Delphine Rouilleault deviendra début septembre directrice de cabinet du directeur général de la Caisse nationale d'assurance-maladie (Cnam), Nicolas Revel.

\* \* \*

La santé mentale des futurs psychiatres français paraît menacée. Une grande étude menée auprès des étudiants en médecine montre notamment une consommation plus importante de produits psychotropes chez les internes en psychiatrie.

\* Psychiatre, Président du Syndicat des Psychiatres Français.

## COMMUNIQUÉ DE LA CNAM

### Prise en charge par l'Assurance-Maladie des thérapies non médicamenteuses Troubles en santé mentale d'intensité légère à modérée

#### Dispositif expérimenté dans 4 départements

En 2015, près de 8 millions d'adultes ont reçu des soins de santé mentale<sup>(1)</sup>. La majorité de ces patients présentaient une dépression légère à modérée ou des troubles de l'adaptation.

Les recommandations françaises<sup>(2)</sup> et internationales<sup>(3)</sup> préconisent les psychothérapies comme des solutions de première intention pour le traitement des malades avec des troubles en santé mentale d'intensité légère à modérée, leur efficacité étant comparable aux traitements médicamenteux.

Afin de permettre l'accès de la psychothérapie au plus grand nombre, le remboursement de la psychothérapie en ville pour les patients de 18 à 60 ans (inclus) présentant des troubles en santé mentale d'intensité légère à modérée est expérimenté dans 4 départements français (Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Morbihan et les Landes).

Dans ce dispositif expérimenté, la prise en charge de la psychothérapie est organisée autour du médecin généraliste traitant et se fait en coordination avec le psychologue clinicien ou le psychothérapeute agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le psychiatre. Le médecin traitant identifie le patient éligible à la psychothérapie et l'oriente vers psychologue clinicien ou psychothérapeute agréé. Le psychiatre peut intervenir à tout moment, sur demande du médecin traitant, pour apporter son expertise.

Ce dispositif expérimenté a été élaboré par l'Assurance-Maladie en association avec le Ministère des Solidarités et de la Santé, les agences régionales de santé concernées, le Collège National Professionnel de Psychiatrie-Collège National pour la Qualité des Soins en Psychiatrie (CNPP-CNQSP), le Collège de la Médecine Générale (CMG), l'Association Française de Thérapie Comportementale et Cognitive (AFTCC), des psychologues cliniciens et le Syndicat des Psychiatres Français (SPF). Le Syndicat National des Psychologues (SNP) participe aux comités de pilotage de ce dispositif.

Ce dispositif vient compléter les circuits habituels de prise en charge et ne présente aucun caractère obligatoire.

#### Quels sont les patients concernés par le dispositif expérimenté ?

Le dispositif expérimental concerne la prise en charge des nouveaux malades de 18 à 60 ans présentant des troubles en santé mentale d'intensité légère à modérée.

Les patients qui, en raison de signes de gravité, relèvent d'une prise en charge spécialisée ambulatoire ou hospitalière sont orientés vers le psychiatre.

En cas de doute et à tout moment, le médecin généraliste peut orienter le malade vers le médecin psychiatre.

#### La prise en charge proposée et les échanges entre les intervenants

La psychothérapie peut être effectuée par :

- Un psychologue inscrit auprès de l'ARS avec la spécialité « psychologie clinique et psychopathologie » ;
- Un psychothérapeute agréé par l'ARS ;
- Un médecin généraliste (uniquement pour l'entretien d'évaluation et l'accompagnement psychologique de soutien) ;
- Un psychiatre.

Dans le cadre du parcours proposé, l'échange et la concertation entre le psychologue clinicien ou le psychothérapeute agréé, le médecin généraliste et le psychiatre sont des éléments indispensables à la prise en charge des patients.

<sup>(1)</sup> Rapport Charges et Produits de l'Assurance-Maladie au titre de 2018 : 7,2 millions de personnes (Régime Général et SLM) et données extrapolées France entière tous régimes.

<sup>(2)</sup> HAS – Recommandation de bonne pratique : Épisode dépressif caractérisé de l'adulte : prise en charge en soins de premier recours, Octobre 2017.

<sup>(3)</sup> NICE Clinical guideline: Depression in adults: recognition and management, October 2009.



Seuls les patients de 18 à 60 ans (inclus) du Régime Général (hors SLM) qui résident dans les départements expérimentaux des Bouches-du-Rhône (13), de la Haute-Garonne (31), du Morbihan (56) et des Landes (40) et qui sont affiliés dans les CPAM de ces départements peuvent être inclus durant la période d'expérimentation.

Durant cette expérimentation :

- Seul un patient « incident », sans antécédent psychiatrique peut être inclus.
- Le patient ne peut bénéficier que d'une seule inclusion dans le parcours proposé.
- Le parcours total pris en charge par l'expérimentation ne peut excéder une durée de 12 mois.

## Quel est le rôle du psychiatre dans le dispositif expérimenté ?

Le médecin psychiatre est en appui du médecin généraliste dans les situations complexes d'emblée ou lors de la réévaluation d'un patient.

Si en fin d'accompagnement psychologique de soutien, il est constaté une absence d'amélioration, une concertation entre le médecin généraliste, le psychologue clinicien/psychothérapeute agréé et le psychiatre est nécessaire pour décider de la conduite à tenir. Une consultation peut être réalisée par le psychiatre.

En accord avec le médecin psychiatre, le patient peut être orienté vers une psychothérapie structurée. Le type de psychothérapie recommandée (TCC, familiale, interpersonnelle, systémique, analytique...) est défini lors de cette concertation.

Mais à tout moment, le médecin généraliste peut orienter le malade vers le médecin psychiatre.

## Évaluation du dispositif expérimenté

Une évaluation médico-économique de ce dispositif expérimental sera réalisée par une équipe de recherche extérieure et indépendante.

Elle a pour objectif d'évaluer le modèle proposé de prise en charge, sur le plan médical, organisationnel et économique.

À cette fin, le recueil de certaines données personnelles et médicales des patients sera nécessaire. Les médecins peuvent également être sollicités pour l'évaluation organisationnelle notamment.

## PROFESSION

# LE TRAVAIL DE RÉFLEXION ET D'ANALYSE CLINIQUE ENTRE PAIRS EST UN OUTIL PUISSANT ET PERTINENT DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

### COMMISSION DE DPC-AFP

Il existe une grande diversité de méthodes validées par la Haute Autorité de Santé en matière de Développement Professionnel Continu. L'une d'elles, promue par l'AFP, reste encore peu utilisée comme outil de validation du DPC alors qu'il s'agit d'une des formes les plus pertinentes pour améliorer ses pratiques, notamment pour des psychiatres libéraux trop souvent confrontés à la solitude de leur exercice. Il s'agit de la méthode des groupes d'analyse des pratiques ou des groupes de réflexion et d'analyse clinique (GRAC).

De quoi s'agit-il ?

Un groupe de réflexion et d'analyse clinique est un petit groupe de psychiatres libéraux qui se réunissent régulièrement pour analyser des situations cliniques rencontrées dans leur pratique. À partir des problèmes soulevés ou de questions identifiées, les données de la littérature scientifique et professionnelle sont prises en compte. Une posture réflexive est alors adoptée, permettant d'établir une liaison entre savoirs et actions afin d'intégrer les savoirs dans la pratique professionnelle.

Ces réunions, à l'occasion desquelles sont présentés et discutés des dossiers de patients, sont une pratique courante et ancienne de nombreuses équipes. L'organisation et le contenu de ces réunions sont souvent extrêmement variés.

En se basant sur la pratique de terrain, les GRAC permettent donc :

- D'élaborer des attitudes thérapeutiques en intégrant au savoir-faire et aux intuitions, les connaissances académiques.
- De stimuler une réflexion sur les différents « cadres thérapeutiques *in vivo* » offerts aux patients.
- De participer à la transmission du savoir-faire.
- De s'interroger sur le « vécu des praticiens » (mise en échec, frustrations, angoisses).
- De discuter des « modes diagnostiques et thérapeutiques ».

Le fonctionnement du GRAC consiste en une série de réunions régulières d'une durée de 3 heures tout au long de l'année, pour valider ses obligations de DPC.

L'ODPC CNQSP qui accompagne des GRACS dans toute la France assure des aspects administratifs pour permettre la reconnaissance de chaque groupe au titre du DPC et pour assurer le fonctionnement et l'indemnisation des participants par l'Agence Nationale du DPC.

### Phase de réunion

Chaque réunion comprend :

- La définition du thème (qui peut être commun à plusieurs ou à toutes les réunions).
- La présentation de cas cliniques par des membres du groupe.
- Un apport de connaissances qui peut aller de références bibliographiques à l'intervention d'un expert extérieur au groupe.
- Discussion avec élaboration d'éléments de réponse par le groupe.
- Rédaction d'un compte-rendu comportant un résumé de l'observation et de la discussion par une personne désignée par le groupe.

### Phase d'action

À l'issue de cette analyse, des actions d'amélioration et des modalités de suivi sont mises en place. Le résultat de ces actions donne lieu à un retour régulier au groupe lors des réunions ultérieures.

Pour tout renseignement, contacter :

– L'ODPC CNQSP au ☎ 06 21 10 19 49

– Contact AFP : ☎ 01 42 71 41 11

# SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS



## SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

### COTISATION pour 2018

*Resserrons nos rangs, pour peser davantage !*

Le ☐ Professeur ☐ Docteur Prénom : ..... Nom : .....

Exercice professionnel : ☐ libéral ☐ hospitalier ☐ salarié

..... @ .....

.....

.....

.....

règle sa **cotisation pour : ☐ 2018** concernant le SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS  
et l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE selon le tarif suivant :

|                                                                                         | COTISATION 2018*<br>Tarif valable jusqu'au 31 décembre 2018 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis plus de 4 ans                   | 365 €                                                       |
| <input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 4 ans et plus de 2 ans | 305 €                                                       |
| <input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 2 ans                  | 235 €                                                       |
| <input type="checkbox"/> Psychiatres en formation (sur justificatif)                    | 90 €                                                        |
| <input type="checkbox"/> Psychiatres n'exerçant plus                                    | 175 €                                                       |

(Nota Bene : nous pouvons aménager les modalités de votre règlement en cas de difficultés temporaires.)

par chèque à l'ordre du **SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS**,  
à retourner : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

**Signature (ou cachet) :**

**\* Sont inclus dans cette somme :**

- un abonnement à tarif préférentiel (55 € au lieu de 95 €) à notre revue *Psychiatrie Française* ;
- un abonnement annuel à tarif préférentiel (30 € au lieu de 40 €) à notre bulletin d'information *La Lettre de Psychiatrie Française* ;
- un forfait de 3 lignes gratuites dans la rubrique « *Petites annonces* » de *La Lettre de Psychiatrie Française* (cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année).
- **et aussi :**
  - des tarifs préférentiels lors de nos congrès et autres événements ;
  - des conseils personnalisés grâce à la mise à disposition d'un expert juridique pour tout contentieux professionnel.

45, rue Boussingault – 75013 PARIS

☎ 01 42 71 41 11 – ☎ 01 42 71 36 60

✉ contact@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

## LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE

### COMPÉTITION ET COOPÉRATION : LIENS AVEC LES PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

Alexandre JEUDY\*

Compétition ou coopération, ces thèmes, au cœur de notre actualité, peuvent être étudiés dans des contextes aussi variés que le nombre de situations relevant de l'interaction entre des êtres humains.

Les comportements d'imitation soutenant le processus de mémorisation peuvent se décomposer en trois phases que sont :

- l'encodage : la capacité à acquérir de nouvelles informations en provenance de nos sens ;
- le stockage : le maintien dans le temps de ces informations ;
- le rappel : la possibilité de restituer une information extraite de la mémoire.

J'aimerais à travers ce parallèle et deux exemples, vous illustrez pourquoi un modèle coopératif me semble plus complet, en ce qui concerne la mémorisation, qu'un modèle compétitif.

Vous avez sûrement dû observer, dans des groupes d'enfants, l'intérêt que les *petits* peuvent avoir pour les *grands*.

Qui n'a pas déjà vu dans une fratrie les cadets courir après leurs aînés, cherchant à attirer leur attention, les imitant, s'appliquant à *faire comme eux*.

Ce désir de *faire comme* répond au mimétisme que l'on retrouve dans la première phase de mémorisation (l'encodage). Ceci est une illustration du besoin humain de s'inspirer de modèles ou mentors.

Le *petit d'Homme* observe ses aînés et tente de reproduire sur un mode essais/erreur les techniques, les savoir-faire mais également les comportements sociaux et les croyances inter-subjectives qu'il puise dans le groupe humain.

Les plus curieux pourront s'intéresser à l'expérience de Céline Alvarez à l'école maternelle de Gennevilliers.

Ce deuxième exemple vient d'une expérience plus personnelle, qui s'est révélée être ma seconde PCEM1, période durant laquelle je travaillais avec un ami primant.

Quand je prenais le temps de lui expliquer une partie de cours, il me fallait d'abord réfléchir et ajuster mon propos, afin d'adapter ma démonstration à sa bonne compréhension.

J'ai remarqué plus tard que je me souvenais de manière beaucoup plus claire et durable de ces informations.

La dernière étape du processus de mémorisation que j'expérimentais alors s'appelle le *rappel*, elle permet au cerveau d'ajuster sa position face au monde extérieur.

Nicolas Boileau nous dit que « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément », réciproquement, l'action d'expliquer une connaissance permet de mieux l'assimiler.

Dans un processus de coopération, l'un aspire à apprendre de l'autre :

- montre-moi comment tu t'appliques à faire ceci ou cela que je puisse me nourrir de ton savoir ;
- accompagne-moi, et en même temps, consolide tes propres compétences ;
- si je passe devant toi, je prendrai le relais et t'aiderai à mon tour.

J'aime voir ici un processus vertueux où chacun, tour à tour, devient un pont pour l'autre, c'est un processus dynamique et résilient favorisant le lien social et l'empathie avec le temps.

Quand j'imagine un système compétitif :

- je poursuis un objectif et il se trouve que je t'estime meilleur que moi ;
- je vais donc t'observer, t'imiter tout en cherchant les ressources qui me permettront de te dépasser ;
- je me situerai grâce à un ensemble de signes extérieurs, de repères qui me permettront d'évaluer nos positions l'un par rapport à l'autre ;
- je trouverai sûrement un nouvel objectif personnel à poursuivre sans regarder en arrière.

Non pas que cette restitution soit complètement absente de tout système compétitif, elle n'en est tout simplement pas une condition nécessaire. Alors qu'un modèle basé sur la coopération ne peut pas s'imaginer fonctionner sans cette dernière étape-clé.

J'aimerais poser cette question : quelle est la pertinence de sélectionner des étudiants en médecine sur un mode compétitif (PACES et ECNi) quand ils devront exercer une profession éminemment coopérative dans sa nécessité de protéger la vie humaine ?

\* Interne (Paris).

## FOCALE

## LA FOLIE À DEUX OU FOLIE COMMUNIQUÉE (FALRET & LASÈGUE, 1877)

*Le Docteur Georges ARCHAMBAULT, à la suite de son article paru dans le numéro 256, page 20, souhaite nous apporter les conclusions du texte original de Falret et Lasègue qui définit la folie à deux.*

Pour résumer ce travail sur la folie à deux, nous le terminerons par les conclusions suivantes :

1° Dans les conditions ordinaires, la contagion de la folie n'a pas lieu d'un aliéné à un individu sain d'esprit, de même que la contagion des idées délirantes est très rare d'un aliéné à un autre aliéné.

2° La contagion de la folie n'est possible que dans des conditions exceptionnelles que nous venons d'étudier sous le nom de *folie à deux*.

3° Ces conditions spéciales peuvent être résumées ainsi :

a. Dans la folie à deux, l'un des individus est l'élément actif ; plus intelligent que l'autre, il crée le délire et l'impose progressivement au second, qui constitue l'élément passif. Celui-ci résiste d'abord, puis subit peu à peu la pression de son congénère, tout en réagissant à son tour sur lui, dans une certaine mesure, pour rectifier, amender et coordonner le délire, qui leur devient alors commun et qu'ils répètent, tout venant, dans les mêmes termes et d'une façon presque identique.

b. Pour que ce travail intellectuel puisse s'accomplir parallèlement dans deux esprits différents, il faut que ces deux individus vivent, pendant longtemps, absolument d'une vie commune, dans le même milieu, partageant le même mode d'existence, les mêmes sentiments, les mêmes intérêts, les mêmes craintes et les mêmes espérances, et en dehors de toute autre influence extérieure.

c. La troisième condition, pour que la contagion du délire soit possible, c'est que ce délire ait un caractère de vraisemblance, qu'il se maintienne dans les limites du possible ; qu'il repose sur des faits survenus dans le passé, ou sur des craintes et des espérances conçues pour l'avenir. Cette condition de vraisemblance seule le rend communicable d'un individu à un autre et permet à la conviction de l'un de s'implanter dans l'esprit de l'autre.

4° La *folie à deux* se produit toujours dans les conditions ci-dessus indiquées. Toutes les observations présentent des caractères très analogues, sinon presque identiques, chez l'homme et chez la femme, comme chez l'enfant, l'adulte et le vieillard.

5° Cette variété de la folie est plus fréquente chez la femme, mais on l'observe aussi chez l'homme.

6° On pourrait faire intervenir, dans sa production l'hérédité, comme cause prédisposante, lorsqu'il s'agit de deux personnes appartenant à la même famille, comme la mère et la fille, les deux sœurs, le frère et la sœur, la tante et la nièce, etc... Mais cette cause ne peut plus être invoquée dans les cas où il n'existe entre les deux malades aucun lien de parenté, par exemple lorsque la maladie se produit entre le mari et la femme.

7° L'indication thérapeutique principale consiste à séparer l'un de l'autre les deux malades. Il arrive alors que l'un des deux peut guérir, surtout le second, quand il est privé du point d'appui de celui qui lui a communiqué le délire .

8° Dans la plupart des cas, le second malade est moins fortement atteint que le premier. Il peut même quelquefois être considéré comme ayant subi une simple pression morale passagère, et comme n'étant pas aliéné, dans le sens social et légal du mot. Il n'a pas alors besoin d'être séquestré, tandis que l'on fait enfermer son congénère.

9° Dans quelques cas rares, la pression morale exercée par un aliéné sur un autre individu plus faible que lui, peut s'étendre à une troisième personne, ou même, dans une mesure plus faible, à quelques personnes de l'entourage. Mais il suffit alors presque toujours de soustraire l'aliéné actif à ce milieu qu'il a influencé à divers degrés, pour que l'entourage abandonne peu à peu les idées fausses qui lui avaient été communiquées.

[1] Dr Dagron, *Archives cliniques des maladies mentales et nerveuses*, 1862.

## LIVRES EN IMPRESSIONS

### HÔPITAUX EN DÉTRESSE PATIENTS EN DANGER

Jean-Claude GRULIER\*

Ce livre très émouvant est un cri d'alarme et une information destinée à tous, aux personnels soignants de toute catégorie et de toute institution ainsi qu'aux patients que nous sommes tous un jour ou l'autre.

Faisant suite au SOS que les professeurs Philippe Halimi chef du service de radiologie de l'hôpital parisien Georges Pompidou et Christian Marescaux ancien chef du service de neurologie des hôpitaux universitaires de Strasbourg ont lancé après le suicide du professeur Jean-Louis Meignen sur son lieu de travail, l'hôpital Georges Pompidou en décembre 2015 ; le livre rassemble des témoignages bouleversants, inquiétants sur le fonctionnement d'établissements hospitaliers menés par une logique financière exclusive. Un hôpital qui soignerait les chiffres et non plus les patients et en deviendrait malade. Cette logique managériale évoque le « rationalisme morbide » (la vie recluse dans le domaine des choses), ce symptôme de la schizophrénie que décrivait Eugène Minkowski et dont une forme clinique active et torpide menace toujours les fonctionnements institutionnels : à trop avoir la tête dans les chiffres on ne voit pas le mur qui se profile à grande allure.

Maltraitance, harcèlement moral institutionnel, méthodes de mise au pas : ces techniques insidieuses, révoltantes et perfides sont indignes et dégradantes pour qui les subit et pour qui les pratique. La loi HPST (« Hôpital, Patients, Santé, Territoire ») de 2009, les modes de tarification à l'activité (T2A) se conjuguent aux modes de direction dictatoriale entraînant une déshumanisation de l'hôpital, une dégradation de la qualité des soins par usure des personnels, diminution des postes, mises au placard, suppression de certaines activités pourtant vitales dans certains établissements.

Ces situations qui tiennent du cauchemar ne semblent pas des exceptions mais plutôt la part exprimée de multiples malaises (le mot est faible), part enfouie dans le silence d'une souffrance muette frappant les établissements de soins à tous les niveaux. Dans un jeu de pouvoir, les administratifs peuvent juger les médecins, mais pour quelles raisons l'inverse ne serait pas possible ? Est-il nécessaire de rappeler que sans malades et sans personnel soignant, l'administration n'aurait à administrer que des courants d'air.

Cette souffrance n'épargne les personnels administratifs, les directeurs soucieux de la qualité des soins prodigués dans un univers qui, humain, vivable, respectueux, en devient plus efficace. Les directeurs qui par éducation, sensibilité et il faut bien le dire, intelligence, ont cherché autre chose dans leur formation que l'art de triturer les chiffres et les êtres. Ils subissent eux aussi avec douleur les pressions des instances.



Auteurs : Philippe HALIMI – Christian MARESCAUX  
Éditeur : Flammarion  
Collection : Document  
Date de parution : avril 2018  
ISBN : 978-2-0814-0814-2  
Pages : 291  
Prix : 19,90 €

Ce harcèlement ne dédaigne pas la complicité carriériste, narcissique et envieuse de « chers » confrères et l'administration qui sait diviser pour mieux régner ne dédaigne pas l'appui de cette connivence.

Parmi les répercussions physiques et psychiques de telles maltraitances, le burn-out est une conséquence fréquente et l'institution peut se défausser en évoquant la fragilité personnelle (« Si certaines choses ne font pas perdre la raison à un individu c'est qu'il n'en a guère à perdre » aurait écrit Lessing) et il n'est pas rare de coller l'étiquette psychiatrique sur la personne qui souffre, permettant de l'exclure « pour son bien » et celui des patients !

À noter que les décisions de justice en faveur des personnels harcelés sont rarement suivies d'effet.

En épilogue de ce livre très prenant, Philippe Halimi et Christian Marescaux écrivent seize propositions pour lutter contre le harcèlement et pour arrêter la destruction de l'hôpital public.

Souhaitons que ces propositions soient entendues et suivies d'effets : il en va de la vie même des structures hospitalières.

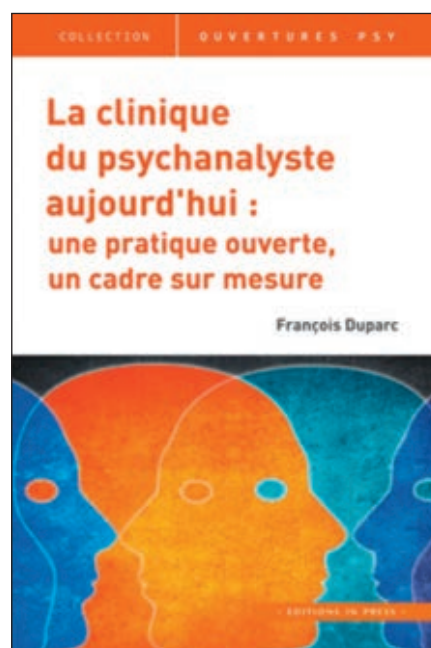
## LIVRES EN IMPRESSIONS

### 1 – LE TRAVAIL DU PSYCHANALYSTE. ACCUEIL DE LA DIVERSITÉ ET STRATÉGIES CLINIQUES

### 2 – LA CLINIQUE DU PSYCHANALYSTE AUJOURD'HUI : UNE PRATIQUE OUVERTE, UN CADRE SUR MESURE



**Auteur :** François DUPARC  
**Éditeur :** Éditions d'Ithaque  
**Collection :** Psychanalyse  
**Date de parution :** juin 2017  
**ISBN :** 978-2-9161-2076-8  
**Pages :** 206  
**Prix :** 20,00 €



**Auteur :** François DUPARC  
**Éditeur :** In Press  
**Collection :** Ouvertures Psy  
**Date de parution :** septembre 2017  
**ISBN :** 978-2-8483-5429-3  
**Pages :** 270  
**Prix :** 21,00 €

**Michel SANCHEZ-CARDENAS\***

**V**ous souvenez-vous du début de *Tintin au Tibet* ? Duparc ne le mentionne pas mais son exemple me semble parlant pour introduire son propos. Tintin y joue aux échecs avec le capitaine Haddock. Ce dernier « craint pour sa dame car Tintin la met en danger ». « Œil pour œil », le capitaine veut alors se venger par un coup subtil. Tintin, à ce moment-là, s'endort et, soudain, il hurle, en proie à un horrible cauchemar : il vient d'y voir Tchang (son double, son alter ego chinois) saisi sous une avalanche, en danger de mort. On le voit, « Œdipe n'est pas mort, il court encore » : Tintin est en effet, on le comprend, terrorisé par la situation œdipienne où il risque de vaincre le père (le capitaine) en lui prenant « sa dame ». Ceci déclenche

chez lui, outre la tempête émotive, une conviction hallucinatoire : Tchang n'est pas mort, il faut aller le sauver au bout du monde. Et vous venez de voir ici le conflit œdipien sous sa forme « du lait qui déborde de la casserole ». Il manque en effet à Tintin un psychisme assez contenant, et cela débouche sur la terreur et l'hallucination (nommée comme telle par Hergé). Sautez maintenant à la fin du même album et vous verrez que Tintin a trouvé des imagos paternelles à intérioriser : le Yéti (finalement assez humain) et le Grand Lama. C'est maintenant la version œdipienne « contenue » qui est présente, celle qui ne déborde pas : les personnages paternels introjectés ont en effet donné une colonne vertébrale stable à Tintin. Autrement dit, l'Œdipe, depuis toujours, reste important pour le psychanalyste mais ce dernier se demande désormais : un Œdipe, oui, qui survient, mais sur quelle structure mentale ? Fragile ou stable ?

\* drmsanchezcardenas@wanadoo.fr

J'ai choisi cet exemple car il recoupe un aspect des ouvrages abordés : la psychanalyse *classique* a défini des cadres qui restent valables (ex. : le complexe d'Œdipe structurant) mais qui peuvent être revus à l'aune des avancées *contemporaines* de l'analyse. Par exemple, ici, à celle de la question de la « représentation ». Dans l'Œdipe « débordant », il n'y a pas de représentation : la terreur et l'hallucination apparaissent. Dans l'Œdipe « contenu », les aventures nous sont expliquées par un récit minutieux (c'est-à-dire par une représentation). Tchang raconte à la fin du récit : « J'étais là, puis j'ai pris l'avion, puis il s'est écrasé, puis le Yéti m'a adopté, etc..., etc... » Autrement dit, ce récit est une mise en forme de la terreur initiale, une symbolisation par le langage. Entre les deux, toutes les manifestations psychopathologiques sont rencontrables, des plus informelles et explosives aux mieux symbolisées (grâce un refoulement qui fonctionne bien). Et la pratique de l'analyse, désormais, n'est plus réservée aux névrosés qui ont un usage bien tempéré du langage : l'inconscient est structuré comme un langage... quand il fonctionne très bien. Sinon, il faut savoir non seulement l'interpréter mais aussi l'aider à trouver sa propre forme. C'est cette *diversité* qu'aborde le livre de Duparc, en montrant qu'à côté de la cure classique, il faut savoir bâtir des cadres *sur mesure* pour accueillir toutes les sortes de configurations cliniques que l'on rencontre dans la pratique. Et la psychanalyse, vieille dame respectable (plus que centenaire désormais), permet de mettre sur pied des *stratégies adaptées* à chaque cas.

L'auteur, exerçant à Annecy, est psychiatre, psychanalyste et membre formateur de la Société Psychanalytique de Paris. Il livre ici un condensé des grands axes qui définissent la psychanalyse aujourd'hui.

La névrose standard existe toujours. Par exemple chez Sandra (2, p. 35), qui présente une phobie et des formations réactionnelles à cette phobie, comme celle de la pratique de la moto. La trame d'une sexualisation excessive dans la relation trop proche à son père (trop de séduction de la part d'un homme lui-même porteur d'une mère intériorisée dépressive et alcoolique) va se développer dans le transfert et déboucher sur son interprétation possible. Une carence de scène primitive (la façon dont la personne a intégré la rencontre amoureuse des parents) pourra aussi être abordée dans la cure, carence qui lui interdisait une sexualité épanouie jusque-là. De proche en proche, la patiente sortira de son état de souffrance initial. Cadre classique (trois séances au moins par semaine, de durée fixe), assez de silence pour permettre le déploiement spontané du transfert, importance du mot et de ce qu'il révèle et travestit à la fois, interprétations : la panoplie de base reste ici très opérante. Mais l'analyse contemporaine ne serait pas ce qu'elle est si elle ne savait *s'adapter* aussi à des patients bien plus graves. Et, ainsi, elle peut étendre son territoire vers les états-limites, et la psychose même. À condition d'être taillée sur mesure pour chaque patient. Dans les cas graves, il est important que le patient soit suivi en parallèle par un psychiatre, qui assure

sa guidance et sa médication. Ce suivi bifocal constitue ainsi un cadre qui soulage la pression transférentielle et offre, lorsqu'elle est nécessaire, une sédation chimique permettant d'aborder plus progressivement les formations de l'inconscient. Il est possible aussi de passer par des variations techniques. Par exemple :

a) l'introduction d'une dose de corporéité : soit dans l'écoute du matériau apporté par le patient (le faire parler de ses ressentis physiques), soit par des techniques comme de la relaxation dans un premier temps ;

b) soit dans la cure elle-même par des moments de présence plus affirmée ou des jeux relationnels implicites (ex. : quelle poignée de main ? de quelle durée ?) ;

c) soit par des cures psychanalytiques par le psychodrame lui-même ;

d) par une modulation des paramètres techniques de la cure.

Il en va ainsi, en particulier pour le maniement du silence : l'analyse ne doit plus être synonyme d'un silence systématique. Celui-ci doit être dosé en relation inverse à la fragilité du patient car, sinon, il retraumatise ce dernier et devient iatrogène.

On peut en arriver ainsi à traiter des patients sévères, comme Jean (2, p. 241) qui se présente à l'analyste avec des traits paranoïaques et même des moments clivés, mégalomaniques, voire délirants (penser se transformer en femme). Pourtant une cure à trois séances par semaine, sur le divan, va devenir possible pour lui. Il faudra que l'analyste sache entendre que, derrière la thématique homosexuelle paranoïaque, se dévoile alors une carence affective dans le transfert maternel et une intolérance à l'absence de l'analyste (par exemple lorsque celui-ci part en vacances). De tels moments sont à la fois à risque de flambée persécutoire (pour maintenir le lien dans la haine, le seul alors disponible), voire d'un retournement suicidaire de cette haine sur lui-même par le patient. Survivre à la haine, maintenir un cadre strict, être assez présent dans la relation (et non pas d'une neutralité excessive) font partie du doigté de l'analyste.

La psychanalyse, ainsi, garde vraiment toute sa place dans la trousse à outil du praticien contemporain et Duparc montre de façon utile comment elle peut aider à « perdre du temps pour en gagner » dans la stabilité des modifications structurelles acquises. À « en perdre » par rapport à nombre de thérapies réputées rapides. L'analyse évolue en effet actuellement dans une « jungle des psychothérapies » (1, p. 97) multiples et elle ne se contente pas, elle, d'un « fast food » thérapeutique destiné à lutter contre un symptôme isolé. Elle permet une approche aux antipodes de la *nosographie* désincarnée du DSM, ceci notamment grâce à une *nosologie* (1, p. 59) rendue possible par l'utilisation d'axes (stades évolutifs et de fixation, contenance plus ou moins possible de la pulsion par une possibilité de représentation accomplie ou sommaire...) qui qualifient

« les lignes de brisure du cristal » mental selon lesquelles s'exprime la pathologie. Ceci permet de mettre sur pied des approches diversifiées des patients. L'analyse garde ainsi une visée thérapeutique (et non pas seulement de recherche personnelle pour le patient).

Ainsi, ces deux ouvrages nous informent de l'état d'une psychanalyse qui, aujourd'hui, n'est plus aussi omniprésente qu'il y a à peine quelques années. Contrairement à ce que l'on entend parfois, elle n'est cependant pas du tout « dépassée ». C'est très important car, dans nombre de publications psychiatriques, par exemple, dans le paragraphe « Traitements », elle n'apparaît plus qu'au titre d'une mention particulière, « pour faire complet ». Ceci est lié à l'ignorance de l'analyse qui s'est installée (elle a perdu énormément de place dans les facultés et nombre de psychiatres ou de psychologues en formation ne rencontrent jamais au fil de l'enseignement qu'ils reçoivent de praticien aguerri à l'analyse pour simplement les informer de ce qu'elle est). Ces ouvrages ouvrent pourtant sur la vitalité de l'analyse, à un moment où, d'ailleurs, ses évaluations<sup>(1)</sup> en

<sup>(1)</sup> On entend souvent dire que l'analyse pêche par manque d'évaluations. C'est faux. S'il est vrai qu'une analyse particulière est difficile à évaluer complètement car elle est la rencontre d'une myriade de particularités

montrent, si l'on veut la mesurer à l'aune de l'« evidence based medicine », toute la pertinence.

Ces deux livres peuvent être lus de deux façons. Celle d'un psychanalyste qui veut faire ses gammes et se voir servi des digests historico-cliniques (en particulier dans le deuxième ouvrage, qui aborde la clinique en fonction de l'évolution des concepts et de la nosologie – névroses, états-limites et névroses actuelles, lignées psychosomatiques et psychoses). Ou bien à la manière du psychiatre-honnête-homme (ou femme) voulant faire le point sur un domaine qui n'est pas son quotidien mais qu'il va pouvoir mieux appréhender, en particulier grâce à un panel fourni de cas cliniques.

présentes dans les personnalités de l'analyste et du patient, par contre, on peut en évaluer des résultats globaux et spécifiques. Résultats spécifiques : par exemple en tenant compte de l'évolution des modes de fonctionnement inconscients du patient : est-il devenu moins projectif ? Les imagos parentales qu'il porte en lui sont-elles plus bienveillantes ? Est-il moins dans l'agir ?, etc... On a pu aussi, et même, évaluer ses résultats symptomatiques au sens psychiatrique. Voir par exemple à ces sujets les rappels de recherches qui figurent dans un texte comme le suivant : Leuzinger-Bohleber M. (2016). Working with severely traumatized chronically depressed analysands. *International Journal of Psychoanalysis* 96 : 611-636.

## PAS DE DISCOURS SANS LECTURE

### OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

#### *Reflexions sur le masochisme*

FERENCZI Sandor

Paris : Payot - 2018 - Br. - 6,50 €

#### *L'inconscient, pour quoi faire ? : introduction à la clinique psychanalytique*

FREYMANN Jean-Richard

Toulouse : Érès ; Strasbourg : Arcanes - 2018 - Br. - 19,50 €

#### *Mon abrégé de psychanalyse*

NACHIN Claude

Paris : L'Harmattan - 2018 - Br. - 18,50 €

#### *Nouvelles perspectives en psychanalyse à partir de l'œuvre de Piera Aulagnier : actes 7*

Quatrième groupe : Organisation psychanalytique de langue française. Journées scientifiques (7 ; 2018 ; Paris) - Br. - 22,00 €

#### *Revue française de psychanalyse. 1 (2018), En séance*

Paris : PUF - 2018 - Br. - 31,00 €

#### *JFP Journal français de psychiatrie.*

45, Automatisation mental :

#### *histoire et clinique d'un concept controversé*

FAUCHER Jean-Marc et JEAN Thierry

Toulouse : Érès - 2018 - Br. - 26,00 €

#### *Phénoménologie et psychiatrie :*

Heidegger, Binswanger, Maldiney

ABETTAN Camille

Paris : Vrin - 2018 - Br. - 32,00 €

#### *La peau : relaxation psychanalytique*

Association de relaxation psychanalytique Sapir (France)

Paris : L'Harmattan - 2018 - Br. - 18,50 €

#### *La vie quotidienne de Freud et de ses patients*

FLEM Lydia

Paris : Seuil - 2018 - Br. - 23,00 €

#### *La civilisation post-œdipienne*

SAFOUAN Moustapha

Paris : Hermann - 2018 - Br. - 15,00 €

#### *Autismes et psychanalyses.*

#### *3, Construction et partage du monde interne*

Sous la direction de Marie Dominique AMY, Bernard GOLSE

Toulouse : Érès - 2018 - Br. - 19,50 €

#### *Le monde merveilleux des illustrés, Essai affectivo-littéraire*

Hanania Alain AMAR

Amazon - 2018 - Kindle - 21,53 €

#### *L'image mentale onirique en psychothérapie : épistémologie et histoire*

Philippe GROSOBOIS

Éditions Universitaires Européennes - 2018 - Br. - 55,90 €

#### *Les « bonnes pratiques » à l'épreuve des faits : du désir dans le soin et dans le travail social*

Jean-Yves BROUDIC

Toulouse : Érès - 2018 - 15 €

## PETITES ANNONCES

## RAPPEL

Les tarifs des petites annonces sont à demander par [annonces@psychiatrie-francaise.com](mailto:annonces@psychiatrie-francaise.com)

Les ordres doivent parvenir au secrétariat

- Pour le N° 258 : le **7 septembre 2018** au plus tard, pour une parution **semaine 39**.
- Pour le N° 259 : le **12 octobre 2018** au plus tard, pour une parution **semaine 44**.
- Pour le N° 260 : le **16 novembre 2018** au plus tard, pour une parution **semaine 49**.

(réf. 4151) **76 - SEINE-MARITIME** – Psychiatre adultes, enfants, adolescents, travail d'équipe, **Recherche temps partiel**. Merci de me contacter au ☎ 06 71 10 40 36



### RECRUTE

#### UN MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE OU PSYCHIATRE EXPÉRIMENTÉ EN PÉDOPSYCHIATRIE

sur l'Hôpital de Jour adolescents  
et jeunes adultes  
CDI représentant 0,50 ETP (19,50 h)

**À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

Le département de psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (DPEA) couvre les besoins du 5<sup>ème</sup> secteur Psychiatrie Infanto-Juvenile. Il dispose d'activités de consultations sur le Centre Alfred BINET, d'accueils en Soins Structurés de Jour et d'un Accueil Familial Thérapeutique.

Le poste concerne la responsabilité médicale adjointe d'un hôpital de jour pour adolescents et jeunes adultes, de 12 à 23 ans.

Le médecin dépend hiérarchiquement du médecin responsable du DPEA.

Si ce poste vous intéresse, merci de nous adresser une lettre de candidature assortie d'un CV.

**Pour tous renseignements complémentaires  
vous pouvez vous adresser à**

**Nathalie LE ROUX – ☎ 01 40 77 43 69**

[nathalie.leroux@asm13.org](mailto:nathalie.leroux@asm13.org) (réf. 4152)

### L'ASSOCIATION DU CENTRE ÉTIENNE MARCEL

#### RECRUTE

pour l'externat médico pédagogique.

#### UN MÉDECIN PSYCHIATRE (H/F)

- Le/la médecin psychiatre accompagne l'équipe éducative dans l'élaboration du projet individualisé d'enfants de 4 à 16 ans.
- Il/elle assure les entretiens familiaux.
- Il/elle anime les synthèses des enfants dont il/elle a la référence.
- Il/elle travaille en équipe pluri-professionnelle.
- Ces missions sont exercées sous l'autorité de la direction de l'EMP.
- Expérience du travail d'équipe – formation psychanalytique.

CCN 66 selon ancienneté – CDI de 0.33 ETP

**Poste à pourvoir au 28 août 2018**

**Merci d'adresser vos candidatures  
(CV + lettre de motivation) à :**

**Madame LEVEQUE-GALA**

[emp-direction@asso-cem.org](mailto:emp-direction@asso-cem.org)

**EMP DU CENTRE ÉTIENNE MARCEL**

**57, rue Concorde**

**92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE**

(réf. 4153)

**PENSEZ À VOUS INSCRIRE  
À NOS DIFFÉRENTS COLLOQUES**

## LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT...

### FORMATION

#### EN FRANCE

##### Juin 2018

**PARIS, le 19** : L'École Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient (EPCI) organise une formation sur le thème « **De l'attachement au lien** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, rue Pierre Bourdan – 75012 PARIS – [secretariat@epci-paris.fr](mailto:secretariat@epci-paris.fr) – [www.epci-paris.fr](http://www.epci-paris.fr)

**TOULON, du 20 au 22** : La Bibliothèque de Santé organise une formation internationale interactive pour les soignants et les gestionnaires sur le thème « **Améliorer la performance d'un établissement de soins; de l'analyse à l'action** ». – Informations et inscriptions : Dr Georges Borgès Da Silva – [georges.borges-da-silva@ggbds.org](mailto:georges.borges-da-silva@ggbds.org) ou [ibliothequedesante@ggbds.org](mailto:ibliothequedesante@ggbds.org)

##### Septembre 2018

**PARIS, du 17 au 18** : La Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) organise une formation en psychopathologie (session d'approfondissement) sur le thème « **L'approche narrative en médiation familiale** ». – Informations et inscriptions : LFSM – Pôle Formation – [01 42 66 20 70](tel:0142662070) ou par [pole.formation@lfsm.fr](mailto:pole.formation@lfsm.fr)

**MARSEILLE, le 28** : L'Association Française de Psychiatrie organise un DPC sur le thème « **Adolescent suicidant : modalités de prise en charge et innovations** ». – Informations et inscriptions : AFP – [01 42 71 41 11](tel:0142714111) – [01 42 71 36 60](tel:0142713660) – [secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com) – [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)

##### Octobre 2018

**PARIS, du 15 au 18 et du 12 au 14 décembre, et du 16 au 18 janvier 2019** : La Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) organise une formation en psychopathologie (session d'approfondissement) sur le thème « **Initiation à l'analyse des pratiques professionnelles** ». – Informations et inscriptions : LFSM – Pôle Formation – [01 42 66 20 70](tel:0142662070) ou par [pole.formation@lfsm.fr](mailto:pole.formation@lfsm.fr)

##### Novembre 2018

**PARIS, le 8** : Santé Mentale France organise une journée de formation sur le thème « **Psychiatrie et santé mentale : quand le parcours se met au service du pouvoir d'agir ?** ». – Informations et inscriptions : Santé Mentale France – 31, rue d'Amsterdam – 75008 PARIS – [01 44 96 06 36](tel:0144960636) – [01 45 96 06 05](tel:0145960605) – [contact@santementale.fr](mailto:contact@santementale.fr) – [www.santementale.fr](http://www.santementale.fr)

### RÉUNIONS ET COLLOQUES

#### EN FRANCE

##### Juin 2018

**PARIS, le 15** : Enfances&PSY organise un colloque sur le thème « **Le Non et les conduites d'oppositions** ». – Informations et inscriptions : Enfances&PSY – [colloques@enfancesetpsy.net](mailto:colloques@enfancesetpsy.net) – [01 46 33 70 47](tel:0146337047) – [www.enfancesetpsy.fr](http://www.enfancesetpsy.fr)

**PARIS, le 16** : L'Art et Thérapie/Institut National d'Expression, de Création, d'Art et de Thérapie organise un séminaire sur le thème « **Le temps de l'art-thérapie** ». – Informations et inscriptions : INECAT – 27, rue Boyer – 75020 PARIS – [01 42 58 72 89](tel:0142587289) – [www.inecat.org](http://www.inecat.org)

**MARSEILLE, du 28 au 29** : L'Association d'équipes mobiles en psychiatrie organise son 67<sup>ème</sup> congrès sur le thème « **Équipes mobiles : quels accordages ?** ». – Informations et inscriptions : AEMP – [07 69 56 65 11](tel:0769566511) – <https://www.helloasso.com/associations/odis-c/evenements/colloque-2018-equipes-mobiles-en-sante-mentale-quels-accordages>

**PARIS, le 29** : Le CMPP Étienne Marcel organise un colloque sur le thème « **La honte à l'adolescence** ». – Informations et inscriptions : CMPP – 10, rue du Sentier – 75002 Paris – [01 42 33 21 52](tel:0142332152) – [www.asso-cem.org](http://www.asso-cem.org)

##### Juillet 2018

**SUZE-LA-ROUSSE, les 6 et 7** : L'Association Française de Psychiatrie organise les 7<sup>èmes</sup> Rencontres de Suze-la-Rousse sur le thème « **L'identité** ». – Informations et inscriptions : AFP – [01 42 71 41 11](tel:0142714111) – [01 42 71 36 60](tel:0142713660) – [secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com) – [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)

##### Septembre 2018

**PARIS, le 24** : La Société Médico-Psychologique organise une séance thématique sur le thème « **Créativité, cerveau et psychopathologie** ». – Informations et inscriptions : [jacqueline\\_parrant@orange.fr](mailto:jacqueline_parrant@orange.fr) ou [sylvie.r.vermeersch@gmail.com](mailto:sylvie.r.vermeersch@gmail.com)

**PARIS, le 29** : La Société Médecine et Psychanalyse organise une journée scientifique un colloque sur le thème « **Jean Delay aujourd'hui : Pour une éthique du décroisement entre psychanalyse, psychiatrie et neurosciences** ». – Informations et inscriptions : [www.psychanalysepsychiatrieneurosciences.com](http://www.psychanalysepsychiatrieneurosciences.com)

##### Octobre 2018

**ANTIBES, du 4 au 6** : La Société de l'Information Psychiatrique organise sa 37<sup>ème</sup> journée sur le thème « **Psychoses émergentes** ». – Informations et inscriptions : SIP – Dr GODET – [04 72 42 35 98](tel:0472423598) – [04 72 42 13 99](tel:0472421399) – [secretariatSIP2@gmail.com](mailto:secretariatSIP2@gmail.com)

**CRÉTEIL, le 10** : La Fondation FondaMental organise une conférence sur le thème « **Machine learning, new tools to analyse multi-modal data in psychiatry** ». – Informations et inscriptions : Fondation FondaMental – Hôpital Albert Chenevier – Pôle de Psychiatrie – 40, rue de Mesly – 94000 Créteil – [01 49 81 34 56](tel:0149813456) – <https://www.fondation-fondamental.org>



**PARIS, le 12 :** L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **Expertise et traumatismes psychiques** ». – Informations et inscriptions : AFP – ☎ 01 42 71 41 11 – 📧 01 42 71 36 60 – 📧 secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)

**PARIS, le 22 :** La Société Médico-Psychologique organise une séance consacrée à la « **Physiologie et Psychiatrie** ».

– **Informations et inscriptions :**  jacqueline\_parrant@orange.fr  
ou  sylvie.r.vermeersch@gmail.com

## Novembre 2018

**PARIS, le 16 :** L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **Animal parlé / Animal parlant** ».  
— Informations et inscriptions : AFP — 01 42 71 41 11 — 01 42 71 36 60 — [secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com) — [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)

**PARIS, le 26 :** La Société Médico-Psychologique organise une séance consacrée à la « **Pédopsychiatrie** ». – Informations et inscriptions :  jacqueline\_parrant@orange.fr ou  sylvie.r.vermeersch@gmail.com

## Décembre 2018

**PARIS, le 17 :** La Société Médico-Psychologique organise une séance consacrée à « **Mai 68 : entre histoire et mémoire** ».

– **Informations et inscriptions :**  jacqueline\_parrant@orange.fr  
ou  sylvie.r.vermeersch@gmail.com

## À L'ÉTRANGER

## Octobre 2018

**JÉRUSALEM-TEL AVIV (Israël), du 21 au 28** : L'Association de Conférences de Psychiatrie de l'Enfant et de l'adolescent de Langue Française en Israël (COPELFI) organise sa XV<sup>ème</sup> Conférence dans le cadre de la saison Croisée France-Israël sur le thème **« Les attentats, le traumatisme... et après »**. – Informations et inscriptions : COPELFI – ☎ 01 48 54 39 97 – ✉ [ass.copelfi@club-internet.fr](mailto:ass.copelfi@club-internet.fr) – 🌐 [www.copelfi.fr](http://www.copelfi.fr)

# LA LETTRE

 01 42 71 41 11

**La Lettre de Psychiatrie Française** – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS  
courriel : [secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com) – [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)

Éditeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF)

Tirage : 11 000 ex. — Dépôt légal : juin-juillet 2018 — ISSN : 1157-5611

Directeur de la publication : François KAMMERER

Rédacteur en chef : Jean-Yves COZIC

Co-Rédactrice en chef : Nicole KOECHLIN

**Comité de rédaction :** Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Bernard GIBELLO, Jean-Louis GRIGUER, Simon-Daniel KIPMAN, Jean-Jacques KRESS, Claude NACHIN, David SOFFER, Pierre STAËL

Secrétaire de rédaction et Régie publicitaire : Valérie LASSAUGE

Mise en pages – Impression : Corlet Imprimeur – Condé-sur-Noireau – N° 195634

**Bernard Golse** AEPEA-Hôpital Necker Enfants Malades  
**Alain Braconnier** APEP-ASM13

**BBADOS**

**DU BÉBÉ À L'ADOLESCENT**

# L'amour fou

*Folie maternelle, passion adolescente  
et énigmes du lien*

**Introduction**  
**Bernard Golse, Alain Braconnier**  
**L'amour et le destin de l'archaïque**  
**Maurice Corcos, Sylvie Missonnier**  
Discutant : **Bernard Golse**  
**Avec l'amour maternel,**  
**la vie nous a fait à l'aube une promesse**  
**qu'elle ne tient jamais. Romain Gary**  
**Catherine Chabert, Jacques André,**  
**Andréoline Schiewiel**  
Discutant : **Alain Braconnier**  
**Désamour, désattachement**  
**Sarah Bydlowski, Anne Brun**  
Discutant : **Bernard Golse**  
**Je m'étais perdu à moi-même**  
**et tu es venue me donner**  
**de mes nouvelles. André Breton**  
**Alejandro Rojas-Virago, Fabienne de Lanlay**  
Discutant : **Bernard Golse**  
**Enjeux et destins de l'objet décevant**  
**René Roussillon, Bernard Golse**  
Discutant : **Alain Braconnier**

**Vendredi 23 novembre 2018**  
Maison de la Chimie  
28 bis rue Saint-Dominique - 75007  
**PARIS**  
Possibilité de s'inscrire en ligne sur  
**www.carnetpsy.com**

**le CarnetPSY**

Éditions Guyane Charente - Le CarnetPSY  
9 avenue Jean-Baptiste Clément - 52100 Bolognolles  
Tél : 01 46 04 14 25 - [editions@le-carnetpsy.com](mailto:editions@le-carnetpsy.com)  
Tarifs : inscription individuelle : 100€ - Étudiant : 50€ -  
formateur permanent : 200€  
Offre de place gratuite pour les adhérents à la revue Le CarnetPSY  
Offre de place gratuite pour les adhérents  
In lire BBADOS 2018 - 100 exemplaires en circulation à 1000 exemplaires

## À VOS AGENDAS

# **L'Association Française de Psychiatrie**

**PROPOSE  
bientôt**

différents colloques et/ou DPC  
ayant pour thème :

- **L'identité,**  
**à Suze-la-Rousse, les 6 et 7 juillet 2018**
- **Adolescent suicidant :**  
**modalités de prise en charge et innovations,**  
**à Marseille, le 28 septembre 2018**
- **Expertise et traumatismes psychiques,**  
**à Paris, le 12 octobre 2018**
- **Animal parlé / Animal parlant,**  
**à Paris, le 16 novembre 2018**

**Merci de penser à vous inscrire auprès de :**

**L'Association Française de Psychiatrie**  
**45, rue Boussingault**  
**75013 PARIS**

**☎ 01 42 71 41 11**

**📧 [contact@psychiatrie-francaise.com](mailto:contact@psychiatrie-francaise.com)**